

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL Séance du samedi 6 mars 2021 - 9 h 30

L'an deux mille vingt et un, le six mars, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans la salle du Trépadé, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire. Mme la Maire ouvre la séance à 9 h 33 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, DE COUX, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RICHARD, SIMÉON, STÉMER et VITET MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, LERAT, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	M. CHOUARD a donné procuration à M. BRIANTAIS M. LOUZON a donné procuration à Mme DE COUX Mme RIPOLL a donné procuration à Mme STÉMER Mme ROUER a donné procuration à M. FÉDOU Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE
ABSENT(E)S	Mme VALENTI
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. FÉDOU Franck
ORDRE DU JOUR	1 - Désignation du secrétaire de séance 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2021 3 - Marché de travaux relatifs à l'extension du gymnase de Cantelauze - avenant n° 1 pour le lot n° 1 4 - Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2021 5 - Questions orales posées par les divers groupes 6 - Informations diverses

Convocation :	Nombre de membres :
date : 26 février 2021	du Conseil Municipal : 33
envoi : 26 février 2021	en exercice : 33
affichage : 26 février 2021	présents : 27
	votants : 32

Mme la Maire : M. CANILLO nous quittera en cours de Conseil car, étant de permanence, il devra célébrer un mariage.

Mme la Maire : les modalités d'organisation de la séance en raison de la crise sanitaire :

Conformément à l'article 6 de la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 :

- La salle du Conseil Municipal ne nous permet pas d'assurer la tenue de cette séance dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur. Aussi, la séance se déroule à l'extérieur de la Mairie, dans la salle du Trépadé.

Conformément au décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre l'état d'urgence sanitaire :

- Le port du masque est obligatoire pour les personnes âgées de 11 ans et plus.

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire :

- Les organes délibérants des collectivités territoriales délibèrent valablement lorsque le tiers de leurs membres est présent.
- Un membre des organes délibérants des collectivités territoriales peut être porteur de deux pouvoirs.

Afin de permettre la présence du public, la séance du Conseil Municipal est prévue un samedi, vu le couvre-feu à partir de 18 heures. Le nombre de personnes du public présentes dans la salle est limité à 20, en application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 qui prévoit, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, que le Maire

peut décider de fixer un nombre maximal de personnes autorisées à assister aux séances des organes délibérants. Du gel hydro-alcoolique est disponible, la distanciation est prévue.

Je vous rappelle que nous effectuons aujourd'hui un test de retransmission audio en direct de la salle du Conseil Municipal. L'audition peut se faire également après la séance. Une étude est en cours sur le volet vidéo.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : nous sommes contents que cela ait évolué dans ce sens puisque nous demandions depuis l'été dernier qu'il puisse y avoir des retransmissions et que le public puisse assister, comme c'est la loi, soit en présentiel, soit au travers des écrans d'une manière ou d'une autre. Et que nous nous mettions en conformité avec la loi comme nous le demandions depuis plusieurs mois. Je m'en félicite et nous exprimons notre contentement.

Mme la Maire :

Questions orales posées par les divers groupes

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Travaux réalisés chemin des Carrelasses
2. Aménagements de sécurité au niveau de la résidence "O Cœur de Ville"

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : c'est au tour du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir".

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : M. Franck FÉDOU.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M FÉDOU Franck, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir", en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2021

Mme la Maire : avez-vous des remarques ou des questions ?

M. Pilet : sur la partie du débat sur les Restes à Réaliser qui avait été abordée, nous avons posé une question sur la salle de Bidot, en particulier si la question de l'amiante avait été prise en compte. Nous avons eu une double réponse, celle du Directeur des Services Techniques indiquant que, oui cela avait été pris en compte et qu'il y avait de l'amiante, et celle d'un des Élus de la Majorité qui disait qu'il n'y avait pas d'amiante. Cette partie-là n'apparaît pas dans le procès-verbal. Nous aimerions donc qu'elle apparaisse puisque nous avons soulevé cette incohérence entre les deux positions. Merci.

Mme la Maire : M. PILET, la réponse est : il y a de l'amiante à Bidot.

M. Pilet : excusez-moi. Pour que le procès-verbal soit clair, il y avait eu débat avec deux positions, une position de la part du Directeur des Services Techniques qui disait "oui, il y a de l'amiante", une position des Élus qui disaient qu'il n'y avait pas d'amiante. Cela doit apparaître dans le procès-verbal tel que cela a été exprimé lors du débat. Nous demandons que cela y soit. Merci.

Mme la Maire : nous réécouterons l'enregistrement, M. PILET.

M. Pilet : pas de souci.

Mme la Maire : juste à titre d'information : j'ai eu l'occasion de lire sur l'une de vos publications que vous vous plaigniez de ne pas avoir un temps de parole nécessaire et suffisant. Alors, juste pour vous donner une petite idée :

27 janvier 2021 : temps de parole du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : 26 minutes, sur un temps total de séance de 2 heures. Sachant que le temps total de séance, c'est le temps de l'explication donnée par moi-même ou l'Élu en charge du dossier. Dans ce temps de parole, il y a également le temps de parole, bien-entendu, de l'autre groupe d'Opposition. Cela représente donc 22 % du temps du Conseil Municipal sur lequel vous avez pris la parole.

17 décembre 2020 : 48 minutes, sur un temps total de séance de 3 h 33. Ce qui représente également 22,5 %.

19 novembre 2020 : 34 minutes, sur un temps total de séance du 3 h 25. Ce qui représente 17,1 %.

C'était juste une information.

M. Pilet : qui amène quoi ? Là, vous êtes en train de dire que des gens se sont amusés à chronométrer le temps de parole ?

Mme la Maire : c'est facile de le retrouver sur l'enregistrement.

M. Pilet : oui, mais je dis "cela amène quoi ?"

Mme la Maire : c'est juste pour vous montrer, M. PILET, que lorsque vous écrivez que nous ne vous laissons pas parler, vous exprimer, je crois que les chiffres montrent que vous avez largement le temps de l'expression, sachant que vous représentez moins de 10 % du nombre total de Conseillers Municipaux et que vous avez 22, 22 et 17 % du temps de parole. C'était juste une information.

M. Pilet : je veux juste finir sur cette information. Nous n'avons pas dû être clairs dans nos publications. Ce que nous exprimons, c'est la difficulté d'aller au bout des argumentaires et de pouvoir s'exprimer clairement, correctement, sans être coupés. Ce n'est pas la même chose.

Mme la Maire : avec l'éventuelle correction demandée par M. PILET, nous réécouterons la bande, je mets le procès-verbal aux voix.

Mme la Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2021, en tenant compte de l'éventuelle correction demandée par M. PILET.

VOTE	Pour :	27
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	4 (Mme Bobo, MM. Bonnet, Mailhé et Pilet)
	Absents au CM du 27/01/21 :	1 (M. Barba)

M. Mailhé : je n'étais pas présent à ce Conseil Municipal, je m'abstiens donc. J'avais laissé les rênes à mes camarades.

Mme la Maire : donc M. MAILHÉ s'abstient.

M. Pilet : nous nous abstenons parce que nous attendons de voir la modification.

Mme la Maire : et trois abstentions du Front de Gauche.

M. Bonnet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : excusez-moi. Il faut vous reprendre une deuxième fois, Mme le Maire. "Le Front de Gauche", pourquoi nous coller cette étiquette sans cesse ? Je vous l'ai déjà exprimé une fois, arrêtez cela s'il vous plaît. Merci.

Mme la Maire : je sais lire, et je lis "Amis du Front de Gauche de l'Ouest Toulousain".

M. Bonnet : oui, tout à fait. Vous savez bien lire, "Amis ...

Mme la Maire : ... du Front de Gauche de l'Ouest Toulousain.

M. Bonnet : c'est parce que vous êtes enregistrée aujourd'hui que vous faites toutes ces remarques négatives dès le départ ?

M. Pilet : excusez-moi. Si vous voulez citer les partis, vous devez citer l'ensemble des Partis qui nous ont soutenus sur la campagne municipale. Parce que nous, après, nous avons des retours des autres Partis qui nous ont soutenus qui disent comment cela se fait-il qu'on ne parle que d'une seule entité. Donc, merci ; si vous voulez, vous avez le droit de dire nos affichages politiques qui nous ont soutenus, mais il faut tous les citer, tous. Merci.

M. Mailhé : je ne sais pas si vous avez fait des modifications avec les micros, mais nous entendrions même trop bien.

Mme la Maire : oui, c'est vrai que la qualité du son, du fait de la retransmission, est moins bonne que d'habitude.

M. Mailhé : je vois que le débat démarre sur les chapeaux de roues.

Concernant les appellations des groupes "Front de Gauche", "PS" pour ma part, je suis désolé, M. PILET, aussi dans vos tracts, si vous ne voulez pas que nous disions "Front de Gauche", mais à ce moment-là, il ne faut pas dire "PS". Parce qu'à l'heure actuelle, cela fait quand même plus d'un an qu'il n'y a plus d'encarté PS dans notre groupe. Donc, cela est préjudiciable pour vous et c'est totalement faux. L'avenir nous dira qui est le plus proche du PS.

M. Pilet : nous prenons acte de votre remarque. Par contre, ce n'est pas de dire "Front de Gauche", c'est de dire toutes les étiquettes. Nous assumons toutes nos étiquettes des gens qui nous ont soutenus. Mais toutes, pas une seule, nous les assumons toutes.

M. Mailhé : nous allons remettre le débat dans ce sens. Maintenant, vous êtes au courant, Mme le Maire est au courant.

3 - MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A L'EXTENSION DU GYMNASSE DE CANTELAUZE - AVENANT N° 1 POUR LE LOT N° 1 (délibération n° 2021-024)

Mme la Maire : le marché de travaux relatif à l'extension du gymnase de Cantelauze a été approuvé par délibération du 15 octobre 2020, et pour le lot n° 7 par acte du 17 décembre 2020 puisque ce lot avait été déclaré infructueux dans un premier temps. Le montant total HT du marché s'élève à 1 092 482,12 €.

Cependant, en raison de modifications apportées sur la méthode de réalisation pour le lot n° 1 "Terrassement-Gros-Cœuvre-VRD", il est proposé de conclure un avenant n° 1 pour ce lot, à savoir :

- Les études de sol (G2) au stade de l'APD (Avant-Projet Définitif) et du PRO (Projet) préconisaient, en raison de la présence de remblais, la réalisation d'une dalle portée au lieu d'une dalle sur terre-plein.
- Pour pouvoir justifier la réalisation d'une dalle sur terre-plein, une étude de sol G3 ou des sondages supplémentaires auraient été nécessaires. Le choix s'est donc porté, à ce moment du projet, vers une dalle portée.
- Avec l'accord du maître d'œuvre, l'entreprise de gros œuvre a fait effectuer une étude de sol G3 afin de justifier les hauteurs de remblais à purger.
- L'entreprise de gros œuvre souhaite privilégier la réalisation d'une dalle sur terre-plein pour les raisons suivantes :
 - Moins de fissurations, donc des performances accrues pour un sol recouvert d'une résine sportive
 - Plus pratique pour la mise en place de la charpente bois, car possibilité aux engins de levage de rouler sur une couche de forme
 - Possibilité de couler le dallage dès que le bâtiment sera hors d'eau
 - Délais plus courts.
- Le bureau de contrôle technique a validé cette solution technique.
- Du point de vue économique, les deux solutions sont quasiment équivalentes. En effet, même si une dalle sur terre-plein est habituellement moins coûteuse, l'apport de matériaux dû à la grande surface et les terrassements supplémentaires pour purger les remblais représentent un surcoût équivalent.
- Après proposition financière intégrant la G3, la solution d'un dallage sur terre-plein, offrant de nombreux avantages sans surcoût, peut donc être retenue.

Les éléments financiers sont les suivants :

OBJET	MONTANTS HT
Suppression dalle portée	- 55 063,80 €
S/total travaux en moins	- 55 063,80 €
Mise en œuvre d'un dallage sur terre-plein	53 394,20 €
Mission G3	1 750,00 €
Delta pris en charge par le titulaire	- 80,40 €
S/total travaux en plus	55 063,80 €

Il n'y a donc aucune incidence financière sur cet avenant.

Pour toutes les questions techniques, je laisserai la parole à M. BIALÉS qui est plus à même que moi, bien entendu, de répondre à vos éventuelles questions. Y en-a-t-il ?

M. Mailhé : je vais commencer le débat. J'ai du mal à croire à la fiabilité d'une dalle sur terre-plein versus une dalle portée. J'ai peu de connaissances, mais je me suis renseigné auprès d'une personne connue de notre groupe, spécialisée dans le béton, qui a de gros doutes, elle est à côté de moi, sur dire si nous faisons un vide-sanitaire ou si nous faisons un hérisson. En gros, c'est cela. Je n'y crois pas. Déjà sur le fait de la fiabilité, mais aussi sur le fait du coût. Dire qu'un hérisson coûte aussi cher qu'une dalle portée, c'est très compliqué, même s'il faut remblayer. Il y a ce coût, et en plus l'entreprise nous gracie de 80 €, elle est gentille, elle nous gracie de 80 €. Donc, j'ai du mal à le discuter et à dire "oui nous allons voter pour cet avenant". D'autant plus que nous n'avons pas les devis détaillés des deux, nous n'avons rien. J'aimerais savoir le coût réel du remblaiement sur une dalle posée sur terre-plein. Je n'ai rien.

Le bureau d'étude, à l'origine, préconise quand même une dalle portée. Donc, nous pouvons faire les investigations, nous pouvons dire qu'une dalle sur terre-plein peut être utilisée, certes elle fissurera peut-être moins, je n'en suis pas si sûr parce que le compactage dessous sera encore meule lorsque nous coulerons la dalle.

Ce qui me gêne, et nous voterons contre pour cela, il manque tous les éléments que j'ai donnés jusqu'à maintenant. Nous ne faisons pas de commission parce que le coût est le même. Le coût est le même, mais la technique est totalement différente. Nous ne faisons pas un bâtiment pour demain, nous le faisons pour notre avenir, pour l'avenir des Fonsorbais.

Et ce qui me gêne, j'y suis passé voir quand même, c'est que le terrassement a commencé. Nous avons commencé à creuser pour faire la dalle sur terre. Encore une fois, nous allons voter un avenant pour lequel les travaux sont commencés. Où est le mépris là-dessus ? De dire que les entreprises, parfois, travaillent mal ? Ou alors de mépriser l'avis des Oppositions en disant "on commence les travaux et on le votera dès qu'on le peut" ? En plus, est-ce que c'est légal de voter un avenant après que les travaux soient faits ? Certes, nous voulons aller vite, je suis entièrement d'accord. Mais là, cela commence à être récurrent ces problèmes d'avenants une fois que les travaux sont finis. C'est permanent. Ce sont tous les marchés de travaux. Je n'en ai pas vu un où nous votons un avenant avant que les travaux n'aient commencé. Donc nous, quelle que soit la fiabilité, par principe, nous voterons contre.

Il y a un autre problème aussi, technique. Ce gymnase est connu pour des problèmes d'humidité. Une dalle portée aurait été peut-être mieux, je n'ai pas la connaissance du béton. Mais là, nous avons fait des travaux, nous avons couvert les problèmes d'humidité dans les couloirs, et là nous allons mettre une dalle qui va subir un peu plus l'humidité puisque nous sommes à même le sol.

Donc, voilà pour notre position, nous voterons contre, pas pour la technique, parce que cela demande approfondissement, et nous n'avons pas le dossier réel, mais pour la procédure. Nous en avons marre de voter des avenants quand les travaux sont commencés ou quand les travaux, comme pour le Rivouet, sont largement finis. C'est vraiment mépriser la parole des groupes Minoritaires, des Oppositions, c'est vraiment mépriser le savoir de certaines personnes, surtout que vous-même, Mme le Maire, vous m'avez dit "il y des personnes compétentes dans ce Conseil Municipal, autant les utiliser". Pas un coup de fil pour savoir ce que nous en pensions. Nous ne sommes pas obligés d'en discuter en commission, nous ne sommes pas obligés d'en discuter en Conseil Municipal, mais un petit coup de fil aurait été intéressant. Parce que, dans un cas comme celui-ci, quand nous engageons 50 000 €, ou quand nous engageons 1 200 000 €, nous sommes tous dans le même panier, nous sommes tous dans la même salle, nous pouvons donc communiquer, il n'y pas de Majorité, il n'y a pas d'Opposition, les avis sont importants. Nous sommes en train de le faire avec M. FRANCHINA, alors prenez exemple sur lui pour dire, un petit coup de fil : "Sandrine, qu'est-ce que tu en penses" ? Nous pouvons même nous tutoyer, nous sommes dans le même Conseil Municipal. Mais voilà, là, nous commençons les travaux, nous votons un avenant et nous arrivons après. Et cela suffit, stop.

Mme la Maire : je vais laisser répondre M. BIALÉS, sachant que ce qui a dicté également cette décision, c'est le fait d'avancer et d'être en capacité de livrer le gymnase le plus tôt possible pour les enfants de Cantelauze, et de manière générale pour les écoles, le centre de loisirs et les associations.

Concernant l'humidité, nous nous sommes rendu-compte que ce n'était pas de l'humidité qui remontait. C'était lié, entre autres, au fait que de l'eau ruisselait sur les murs par l'usage qui est fait des vestiaires et également par les techniques de nettoyage des vestiaires. Il faudra le revoir pour le prochain.

Je vous laisse la parole M. BIALÉS.

M. Bialés, Directeur de projets : bonjour. Il y a plusieurs points à traiter.

Je reprends derrière Mme la Maire, si je peux me permettre, concernant l'humidité. Il y avait effectivement une suspicion de remontée d'humidité dans ce gymnase, uniquement sur les vestiaires, ce qui paraissait déjà étrange. Lors de la démolition, nous nous sommes aperçu qu'il n'y avait aucune remontée. Ces vestiaires n'étant pas utilisés depuis plusieurs semaines, nous nous sommes aperçu que tout était sec, il n'y avait plus d'humidité. Nous pouvons donc supposer qu'il y avait des canalisations cassées dessous, que nous n'avons pas trouvées lors de la démolition puisque nous avons tout cassé à la pelle. Très certainement que les trente ans de nettoyage à grande eau ont mis à mal l'installation. Dans tous les cas, il y a eu un temps entre la démolition et le fait de couler la dalle à l'intérieur des vestiaires existants, et aucune remontée d'humidité en plein hiver n'est apparue. Aujourd'hui, la dalle est faite au niveau des vestiaires, nous pouvons aller voir sur place si vous le souhaitez, il n'y a aucune trace d'humidité. Le problème d'humidité était donc lié à un tout autre problème.

Concernant le fait que les travaux soient partiellement réalisés avant aujourd'hui, je dis bien "partiellement réalisés" parce qu'en fait la dalle n'est pas coulée, l'objectif était justement de la couler plus tard de manière à permettre à l'entreprise en charge du lot "charpente" de pouvoir poser tout son matériel, de faire l'assemblage et de l'installer. La sous-couche de forme est faite, mais le dallage n'est pas fait.

Concernant la différence entre une dalle portée et une dalle sur terre-plein : il existe aussi une troisième méthode qui s'appelle un plancher sur vide-sanitaire. Une dalle portée n'est pas un plancher sur vide-sanitaire. Ce sont trois techniques relativement différentes.

Pour revenir au choix et à ce choix initial, je me permets de vous apporter un éclaircissement. Lors de la phase conception, trois possibilités s'offraient au maître d'ouvrage, donc à nous : un dallage sur terre-plein, une dalle portée qui consiste à ferrailer, et un plancher sur vide-sanitaire, qui lui est produit sur poutrelles. Pour ce genre de projet de grande surface, le choix le plus avantageux, d'après le maître d'œuvre, était un dallage sur terre-plein. Donc, à l'origine, à la conception, il proposait un dallage sur terre-plein. C'est ce que nous avons dans l'APS (Avant-Projet Sommaire) et dans l'APD (Avant-Projet Définitif). Les explications concernant ce dallage de terre-plein, le pourquoi il avait choisi cette option au départ : pour une meilleure maîtrise de la fissuration, comme nous l'avons déjà dit, une meilleure circulation lors de la phase chantier puisque la dalle serait coulée en dernier lieu et une meilleure propreté de la couche de forme réalisée. Donc, moins de coûts puisque nous ne sommes pas sur de la terre mais sur du rapporté. Néanmoins, le dallage de terre-plein n'est pas toujours la solution la plus économique parce que le coût dépend de l'épaisseur de la dalle de béton, du ferrailage de la dalle, du type de couche de forme, de l'épaisseur de la couche de forme et de l'épaisseur du sol existant à purger, en l'occurrence plus de 600 m². Donc, comme je vous le disais précédemment, c'est bien une dalle sur terre-plein qui a été choisie au moment de la conception. Nous avons fait des études de sol G2 qui ont montré que nous devons réaliser une dalle portée et pas un plancher sur vide-sanitaire. Je peux rentrer dans la technique si vous le voulez, je ne suis pas moi-même technicien, mais cela m'a été expliqué : nous posons du carton à même le sol, du ferrailage sur ce carton et nous venons couler la dalle par-dessus. Nous laissons des trous pour faire entrer de l'eau une fois que la dalle sera séchée et faire pourrir ce carton. Il y a donc une espèce de vide-sanitaire de quelques centimètres qui se crée sous la dalle, ce n'est pas un vide-sanitaire comme nous l'entendons. C'est donc pour cette raison que cela s'appelle une dalle portée et non un plancher sur vide-sanitaire. C'est donc ce qui était préconisé par la G2, et c'est à cela qu'ont répondu les entreprises lors du marché. Au cours de la phase chantier, nous avons rencontré quelques problèmes, comme un peu sur tous les chantiers qui commencent en hiver, à savoir : les intempéries avec des entreprises à l'arrêt, une entreprise de gros-œuvre qui, en plein travail, a été touchée par la Covid, et qui a donc été arrêtée, et nous avons eu aussi un petit décalage dans le temps de livraison de la charpente, ce qui a conduit le maître d'œuvre et l'entreprise de gros-œuvre à nous proposer une solution qui nous permettrait de rattraper les délais, d'amortir ce temps. Ils nous ont donc proposé cette solution qui, je pense aujourd'hui, est une bonne solution. Le délai, pour lequel nous vous amenons aujourd'hui cette solution, et uniquement aujourd'hui, est un délai incompressible que nous avons, nous. A partir du moment où une décision est prise, et j'en suis le premier affecté, et le temps où elle va passer en Conseil Municipal, il y a des délais incompressibles de présentation de documents que je ne maîtrise pas. C'est pourquoi, dans certains cas, des travaux, ou une partie des travaux, sont engagés avant pour ne pas arrêter le chantier. En l'occurrence, sur ce chantier-là, l'entreprise de VRD (Voirie Réseaux Divers) et le poseur étaient les seuls à œuvrer. Le chantier aurait donc été totalement arrêté.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Mme Marnac, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : j'ai deux choses à répondre à l'argumentaire que je viens d'entendre. La première : une dalle portée est une dalle ancrée sur les fondations. Une dalle sur terre-plein est une dalle désolidarisée des fondations. Comme vous êtes tous censés le savoir, nous sommes ici dans des sols relativement argileux, l'argile gonflante est quand même un sujet qui touche fortement le Sud-Ouest de la Haute-Garonne. L'argile gonflante a des conséquences non négligeables sur la pérennité des dalles sur terre-plein, d'autant plus si le compactage est mal réalisé, et d'autant plus quand nous faisons des travaux dans des périodes avec de fortes humidités lors de la mise en œuvre. Effectivement, nous allons dans des temps qui vont s'améliorer, mais avec toute l'humidité actuellement présente dans les sols, je ne suis pas certaine que le compactage puisse être fait dans des qualités optimales.

J'ai juste deux questions. La première : est-ce que l'argile gonflante a été traitée et prise en compte dans le diagnostic pour choisir la solution de terre-plein ? Et la seconde est en fait sur l'exécution. Comme l'a dit M. MAILHÉ, l'étude G3 a été réalisée, quelle a été la conclusion de cette étude ? Vu qu'en fait on dit que l'entreprise a choisi la dalle sur terre-plein, mais nous ne connaissons pas la conclusion de l'étude G3.

M. Bialés : je suis désolé, j'ai peut-être mal appuyé sur le micro, mais je n'ai pas entendu la première question. Concernant la deuxième question, l'étude G3 a validé la possibilité de réaliser une dalle sur terre-plein, en émettant certaines conditions, vous en avez parlé : du compactage, de la purge, de ce qui a été réalisé. Pour contrôler le compactage, des études de plaques ont été faites. Par la suite, le bureau de contrôle a validé toutes ces opérations. Donc, aujourd'hui, nous sommes devant une situation entièrement validée par une G3 et par un bureau de contrôle.

Bien évidemment, la dalle sur terre-plein est une dalle posée. Mais, compte-tenu justement des profondeurs et des couches d'argile qui se trouvent dessous, il était peut-être plus intéressant de la poser sur une couche de

forme que nous maîtrisons, plutôt que sur des fondations qui s'appuient sur des terrains argileux. Voilà la position du bureau d'étude sur le sujet.

M. Bonnet : il y a un sacré larsen, je ne sais pas si cela va fonctionner correctement.

Ce dossier fait apparaître effectivement une variante qui ne semble pas avoir été prévue dès l'origine du dossier. Cela entraîne donc les remarques suivantes que je vais évoquer, en dehors des problèmes techniques qui ont déjà été évoqués par le groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir".

Le premier point : nous dérogeons, une fois de plus, au dossier de consultation des entreprises tel qu'il a été rédigé et chiffré par l'ensemble des entreprises qui ont soumissionné. Cela modifie la sincérité et l'équité entre l'ensemble des entreprises qui ont répondu à cet appel d'offres. Ce chiffrage, peut-être, lors de l'appel de l'offre, aurait modifié, peut-être, je ne sais pas, ce n'est pas la première fois que je vous l'évoque, le classement de l'ensemble des entreprises.

Troisième point : comme l'a dit l'autre groupe de la Minorité, effectivement, vous nous demandez encore aujourd'hui de valider une modification d'un marché public de la collectivité alors que les travaux sont déjà bien avancés. Donc, vous ne considérez plus aujourd'hui le Conseil Municipal que comme une chambre d'enregistrement pour validation, vous nous consultez simplement par bienveillance. Ce n'est pas tout à fait normal me semble-t-il.

Nous regrettons également, comme cela a été évoqué, que des réunions de commissions se réalisent en visio et que pour celle-ci la proposition ne nous en a même pas été faite. Nous aurions pu éventuellement avoir toutes les explications techniques de la part de M. BIALÉS.

Pour toutes ces raisons, donc, nous voterons également contre cet avenant, même si celui-ci, effectivement, ne fait apparaître aucune modification financière du projet.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature de l'avenant n° 1 du lot n° 1 "terrassment-gros-œuvre-VRD".

VOIE	Pour :	24
	Contre :	8 (Mmes Bobo, Marnac, Richard, Rouer et MM. Bonnet, Fédou, Mailhé et Pilet)
	Abstention :	0

4 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021 (délibération n° 2021-025)

Mme la Maire : le Rapport d'Orientations Budgétaires de 2021 était annexé à la convocation du Conseil.

Une délibération sera adoptée précisant que le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 et qu'un débat s'est bien tenu.

L'année 2021 s'inscrit dans le contexte de l'épidémie de la COVID-19 dont les conséquences sanitaires, sociales et économiques sont toujours difficiles à appréhender et à mesurer.

La Municipalité, par ses choix budgétaires, s'attache à améliorer le quotidien des Fonsorbais et à préparer l'avenir.

La réflexion engagée en ce début de mandat permet de définir et de planifier les chantiers prioritaires. Ceux-ci sont rendus possibles par une maîtrise des dépenses de fonctionnement qui permettra de dégager un autofinancement conséquent.

Conformément à notre programme électoral, le développement durable est au cœur de nos priorités et guide nos choix.

Au-delà de satisfaire à une obligation réglementaire, le présent rapport vise avant tout à apporter les éléments de réflexion nécessaires à la prise de décision des Élus.

Mme DE COUX va nous présenter le Rapport d'Orientations Budgétaires de 2021.

Ce document est présenté par vidéoprojecteur.

Mme De Coux, Adjointe déléguée aux finances : nous commençons avec les éléments de contexte parce que, bien-sûr, encore plus cette année que les années précédentes, le contexte n'est pas neutre :

La crise Covid

Elle impacte les finances 2020, 2021, voire 2022 et plus dans le cadre de la crise sociale, et peut-être immobilière avec la nécessité pour nous d'un soutien accru au CCAS et l'anticipation d'une baisse possible des droits de mutation.

La réforme de la Taxe d'Habitation

Cette réforme entre en vigueur en 2021. Cela ne veut pas dire que plus personne ne paiera la Taxe d'Habitation, mais la commune ne percevra plus que la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires. Ce qui à Fonsorbes est extrêmement limité. En contrepartie, elle touchera la part départementale de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)

et une compensation qui correspond à la différence entre les montants de la Taxe d'Habitation et la part départementale de la Taxe Foncière.

Sur le plan financier, la réforme semble à peu près neutre pour les communes. Cependant, subsistent des inquiétudes concernant le calcul des dotations de l'État qui repose sur des indicateurs qui seront modifiés par la réforme. Une réforme des dotations est d'ailleurs prévue dans les années à venir.

Les taux bas

Il est vrai que l'inflation impacte la revalorisation des bases locatives, et donc notre dynamique fiscale. Elle était de 0,5 % en 2020.

Il y a aussi le taux des emprunts qui sont historiquement bas. La charge des intérêts de la dette diminue depuis plusieurs années et ces taux facilitent le recours à l'emprunt pour financer les investissements.

Donc, à partir de cela, nous avons fait, dans le cadre de la prospective qui vous est présentée dans le Rapport d'Orientations Budgétaires sur 2021, 2022, 2023 des hypothèses pour le calcul des recettes, qui sont les suivantes :

RECETTES de FONCTIONNEMENT

- Les taux d'imposition
Ils sont inchangés. Donc, le taux d'imposition, le principal en tout cas, la taxe du Foncier Bâti sera le taux de la commune, 33,70 %, additionné au taux du département, 21,90 %, soit un taux de 55,60 %
- La revalorisation des bases d'imposition
Nous avons fait une hypothèse prudente sur cette revalorisation compte-tenu de l'inflation. Cette revalorisation risque d'être en grande partie physique, due à l'augmentation de la population si l'inflation reste basse. Nous avons fait une hypothèse à 1,5 % sur les années à venir.
- Les droits de mutation
Ils étaient à un niveau record, en 2020 ils ont atteint 610 000 €, ce qui n'avait jamais été rencontré. Nous faisons une hypothèse sur une affectation par la crise Covid sur 2021, 2022 et 2023 où nous les avons mis en baisse à 450 000 €. Parce qu'il est possible que la crise sociale ait un impact sur les transactions immobilières.
- Les dotations de l'Etat
Elles sont stables depuis plusieurs années. Nous l'avons dit toute à l'heure, une réforme des dotations pourrait les affecter. Il faudra être très vigilant parce que nos dotations de péréquation, la Dotation Nationale de Péréquation et la Dotation de Solidarité Urbaine, représentent une grande partie des dotations.
- Les produits exceptionnels et les reversements de Budgets annexes
Ce qui est à noter sur les années à venir, c'est la fin des produits exceptionnels et des reversements de Budgets annexes, qui ont régulièrement abondé les recettes de la commune les années précédentes. Nous avons donc eu, pratiquement, un dernier reversement de 10 000 € de la Ménude, en 2020. Nous prévoyons sur 2021 la vente du terrain de la Rose du Parc, donc le reversement du budget annexe.

Voilà le tableau qui vous est présenté avec ces hypothèses, à savoir la prospective sur les recettes de fonctionnement jusqu'en 2023 :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fiscalité	6 854 593	7 065 624	7 397 941	7 406 319	7 507 037	7 609 286
Dotations et participations	3 377 503	3 388 565	3 373 763	3 275 555	3 285 015	3 293 680
Produits de gestion courante	482 074	369 541	255 555	364 467	250 000	255 000
Produits exceptionnels	87 696	58 270	143 349	10 000	10 000	10 000
Autres recettes d'exploitation	830 657	581 892	695 220	587 934	555 556	555 256
Recettes réelles de fonctionnement	11 632 523	11 463 892	11 865 828	11 644 275	11 607 608	11 723 222

Il faut savoir que les deux premières lignes représentent 90 % de nos recettes. Tout d'abord, les taxes et impositions pour 60 % de nos recettes. Les recettes fiscales ont bénéficié d'une dynamique soutenue ces dernières années, avec des revalorisations forfaitaires de 2,2 % en 2019 et de 1,2 % en 2020.

Nous anticipons une revalorisation des bases moins forte qu'en 2021, 2022, 2023. Pour 2021, il est prévu une revalorisation forfaitaire de 0,2 %.

En 2020, il y a eu des droits de mutation, nous en avons parlé, exceptionnels. Il y a eu aussi une Dotation de Solidarité communautaire du Muretain Agglo à hauteur de 46 000 €. Ce qui fait qu'en 2020, nous avons des recettes sur cette ligne tout à fait exceptionnelles, en hausse de 333 000 € par rapport à 2019.

Au niveau des dotations, elles sont stables. Elles représentent 30 % des recettes.

La chute en 2021 est due à la réforme de la Taxe d'Habitation puisque disparaît la compensation pour l'exonération de la Taxe d'Habitation compensée sur la ligne "Impôts et Taxes". C'est transparent pour nous.

Concernant les Produits de Gestion Courante, nous l'avons dit, dernier reversement du budget annexe en 2021.

Fin des Produits Exceptionnels en 2020.

Donc, nous observons, si vous regardez sur la dernière ligne, des recettes très fortes en 2020 ; plus de 400 000 € par rapport à 2019. Puis, une baisse en 2021 et 2022 où il n'y aura plus de budget annexe. Une reprise en 2023 avec la reprise de la dynamique de la fiscalité.

Si nous regardons les statistiques, nous voyons que les recettes sont à la hauteur de 988 € par habitant fonsorbais, alors que la moyenne de la strate (communes entre 10 000 et 20 000 habitants) est sensiblement plus élevée (1 354 €). Nous restons une commune modeste.

DÉPENSES de FONCTIONNEMENT

Hypothèses

Comme pour les recettes, 2020 est une année exceptionnelle. Les dépenses ont baissé de manière conséquente, nous le verrons.

Il est anticipé, pour les années suivantes, un retour progressif à la normale, avec une maîtrise des charges de personnel et des charges à caractère général, et une stabilité de notre contribution à l'Agglo qui évoluera avec les reprises de compétences, la contribution "eaux pluviales" et l'extinction de la dette.

Il convient de souligner l'incertitude concernant le chapitre "Muretain Agglo" compte-tenu de la situation financière difficile de ce dernier.

Les hypothèses sont les suivantes :

- Maîtrise des charges de personnel : < 2%/an
- Maîtrise des charges à caractère général :
 - Fluides : + 2%/an
 - Budgets constants : scolaire, culture, associations, manifestations, communication ...
- Stabilité du Muretain Agglo
- Maintien de la subvention au CCAS à 320 000 € pour pouvoir faire face à la crise sociale si les demandes d'aides augmentaient.
- Fortes contributions aux syndicats en 2021 et 2022, avec une baisse en 2023. Il faut rappeler que depuis peu, nous pouvons payer des nouveaux travaux en investissement, les travaux du SDEHG en particulier, mais nous devons continuer à payer les anciens en fonctionnement. Les retards de facturation du SDEHG sont très conséquents : des travaux terminés depuis plusieurs années n'ont

toujours pas été facturés. Nous continuons donc à prévoir sur 2021, 2022 une somme importante pour payer tous ces travaux.

- Baisse des intérêts des emprunts

Le tableau suivant présente ces hypothèses :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges de personnel	5 307 509	5 469 850	5 417 831	5 686 444	5 784 291	5 862 767
Charges à caractère général	1 806 943	1 887 064	1 639 043	1 819 090	1 792 990	1 812 128
Atténuations de produits - dont l'Agglo	1 952 936	1 700 833	1 738 154	1 869 012	1 781 181	1 728 201
Charges de gestion courante	751 421	839 927	780 008	936 359	873 492	770 134
Charges financières	172 922	157 036	138 137	140 000	130 000	119 101
Charges exceptionnelles	3 609	15 793	4 344	20 500	20 500	20 500
Provisions	65 831	0	0	5 000	0	0
Dépenses réelles de fonctionnement	10 061 171	10 070 503	9 717 518	10 476 405	10 382 454	10 312 831

Nous regardons principalement les deux premières lignes qui constituent l'essentiel :

Les charges de personnel : une chute est tout à fait exceptionnelle en 2020, parce que d'habitude c'est un poste qui, normalement, avec le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), prend 100/150 000 € chaque année. Cette baisse s'explique par différents facteurs : le départ d'agents (1 décès et des mises en disponibilité), un départ en congé parental, des mises en demi-traitement, moins d'heures supplémentaires compte-tenu de la diminution des spectacles, des manifestations sur la commune.

Un retour à la normale en 2021, qui se traduit par une forte hausse. D'autant plus que seront effectifs ou seront programmés plusieurs recrutements puisque nous avons recruté à la Police Municipale ; un recrutement est prévu à la médiathèque, nous avons aussi recruté au service urbanisme en 2020. Nous prévoyons ensuite une évolution contrôlée, nous l'avons dit, inférieure à 2 % en 2022 et 2023.

Au niveau des charges générales, nous pouvons faire la même observation : il y a une chute en 2020. Les achats de masques, de gels, de désinfectants étant plus que compensés par la diminution des consommations des fluides, des dépenses de spectacles et du service jeunesse (séjour ski), et malgré la location du bâtiment modulaire qui a continué à peser jusqu'en octobre sur ce chapitre.

Nous anticipons donc un retour progressif à la normale en 2021 avec quand même encore des achats Covid (masques, gels, ...) à hauteur de 30 000 €.

En conclusion, si nous regardons la dernière ligne, le total, nous observons des dépenses en forte baisse en 2020, - 350 000 €, puis un retour à des niveaux normaux en 2021, 2022 et 2023.

Les dépenses par habitant en 2020 se montent à 809 €, alors qu'au niveau de la moyenne de la strate nous sommes à 1 213 €.

En conclusion, pour ce budget de fonctionnement

L'année 2020 est tout à fait exceptionnelle sur le plan financier, comme sur d'autres plans. Nous avons eu :

- une forte hausse des recettes, nous en avons vu les raisons toute à l'heure, + 400 000 €
- une forte baisse des dépenses, - 350 000 €, je parle par rapport à 2019
- ce qui nous donnera une épargne exceptionnelle en 2020, nous le verrons par la suite

"Un retour à la normale" est prévu en 2021, 2022, avec néanmoins :

- une dynamique fiscale plus faible
- la fin des produits exceptionnels
- des recettes qui repartent à la hausse en 2023
- des dépenses qui baissent en 2023 avec la fin de la crise sanitaire et la baisse des contributions aux syndicats.

Nous pouvons déjà voir que normalement, en 2023, nous devrions avoir un peu plus de marge qu'en 2021 et 2022.

L'ÉPARGNE de la COLLECTIVITÉ

Au niveau des épargnes, nous n'allons pas réexpliquer l'épargne brute, etc. Nous allons nous concentrer sur l'avant dernière ligne "épargne nette" du tableau ci-dessous.

Je rappelle que l'épargne nette, c'est : les recettes moins les dépenses, moins le remboursement du capital de la dette, c'est-à-dire ce qu'il nous reste pour les investissements.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits de fonctionnement courant	11 523 270	11 384 065	11 700 927	11 612 719	11 576 052	11 691 666
- Charges de fonctionnement courant	9 884 639	9 897 674	9 575 037	10 315 905	10 231 954	10 173 230
= EPARGNE DE GESTION	1 638 631	1 486 392	2 125 890	1 296 814	1 344 098	1 518 436
+ Solde exceptionnel large	92 732	63 491	123 934	8 556	8 556	8 556
= Produits exceptionnels larges	96 842	79 785	128 778	31 556	31 556	31 556
- Charges exceptionnelles larges	4 110	16 294	4 844	23 000	23 000	23 000
- Intérêts	172 422	156 536	137 637	137 500	127 500	116 601
= EPARGNE BRUTE	1 558 941	1 393 347	2 112 187	1 167 870	1 225 154	1 410 391
- Capital	665 468	672 003	724 344	761 400	802 944	835 787
EPARGNE NETTE	893 473	721 344	1 387 843	406 470	422 210	574 604
EPARGNE NETTE RETRAITEE	585 789	706 199	1 437 184	507 803	422 210	574 604

Donc, en 2020, l'épargne nette se monte à 1 387 843 €, ce qui n'est pas loin du double de 2019, et qui est, par rapport aux années précédentes tout à fait importante.

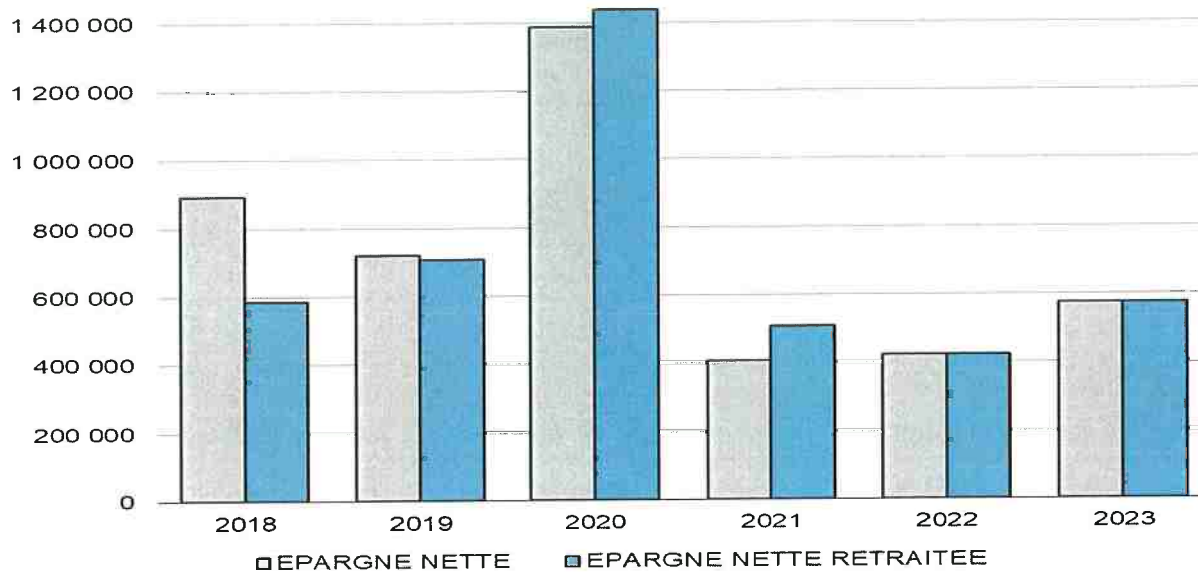
En 2021 et 2022, elle sera moins forte qu'en 2018 et 2019 compte-tenu de la dynamique fiscale moins forte et de la fin des produits exceptionnels. Mais elle reste tout de même à un niveau conséquent, + de 400 000 €.

L'épargne nette retraitée correspond à l'épargne nette à laquelle nous enlevons ce qui est considéré comme exceptionnel, qui est assez difficile à cerner dans le cadre de la crise Covid, nous avons donc enlevé en 2020 le reversement pour la vente du terrain à la Ménude et l'effet Covid estimé à - 60 000 €, ainsi que la location du bâtiment modulaire.

Nous voyons que la différence entre l'épargne nette et l'épargne nette retraitée tend à se réduire, ce qui est normal puisque les produits exceptionnels, les reversements du budget annexe, etc, se terminent.

Si nous regardons le graphique, nous retrouvons effectivement cette épargne nette 2020, puis ensuite le retour en 2021, 2022 et 2023 à des épargnes plus faibles, avec néanmoins une progression en 2023.

EPARGNE NETTE DE 2018 A 2023



*M. CANILLO Gilbert donne procuration à M. SÉVERAC Philippe
et quitte la séance à 10 h 24*

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

LA DETTE

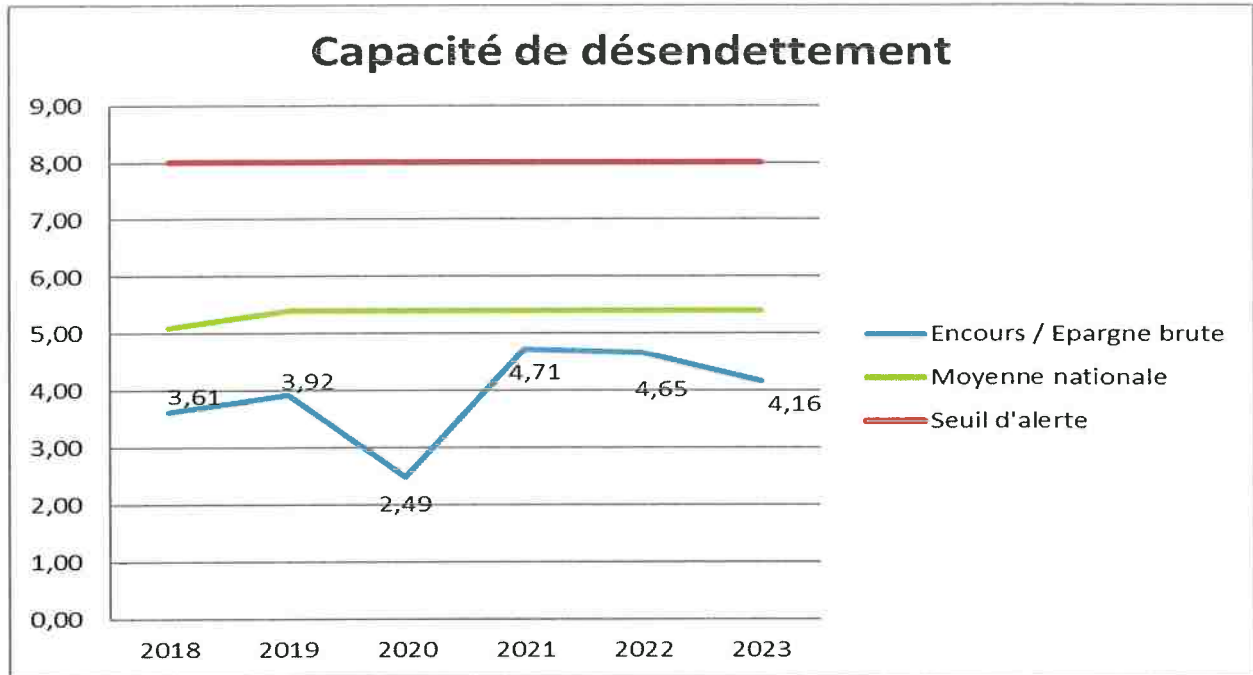
- Dette de la commune au 31/12/2020 : 5 261 000 €, soit 435 €/habitant, pour une moyenne de la strate à 850 €
Nous pouvons donc dire que la commune est peu endettée.
- Taux des emprunts faibles
Nous avons fait un emprunt en novembre 2020 de 500 000 € à 0,52 %

Donc, compte-tenu des besoins de financement de la commune, nous verrons tout de suite après les investissements prévus, et des conditions favorables, l'hypothèse est faite d'un emprunt annuel de 1 M € pour 2021, 2022, 2023.

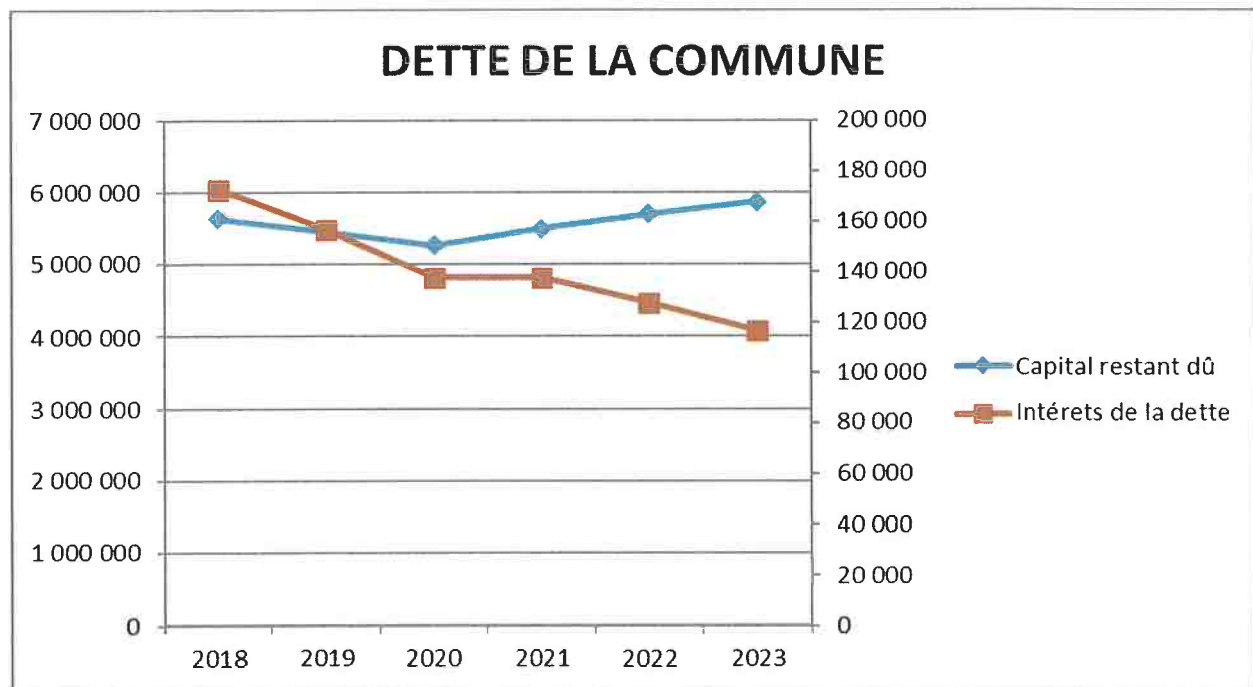
Effectivement, cet emprunt alourdira la dette de la commune, mais de manière extrêmement modérée. Et, compte-tenu des taux d'intérêts faibles, il est tout à fait intéressant pour nous d'emprunter à ce niveau-là.

La capacité de désendettement

C'est le nombre d'années que mettrait la commune à se désendetter si elle y consacrait toute son épargne. Nous voyons en 2020 qu'elle est très faible, ce qui est lié au fait que l'épargne était importante. Il est vrai que si nous avions chaque année une épargne du niveau de 2020, nous mettrions peu d'années à rembourser. Nous voyons surtout que nous restons en dessous de la moyenne nationale et bien en dessous du seuil d'alerte des 8 ans, même en faisant cet emprunt de 1 M € sur 2021, 2022 et 2023.



Nous voyons effectivement l'augmentation du capital restant dû et la baisse aussi des intérêts puisque la charge des intérêts de la dette continue à baisser depuis maintenant plusieurs années.



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles sont constituées par :

- Virement de section : c'est le virement que nous ferons au mois d'avril lorsque nous voterons les comptes pour virer de la section fonctionnement un montant vers la section investissement qui correspond à l'épargne, mais aussi à une partie des réserves que nous basculons sur l'investissement :
entre 1 250 000 € et 1 000 000 € sur 2021, 2022 et 2023
- Amortissements : 550 000 €
- FCTVA : 350 000 €
- TA/TLE : 200 000 €
- Cessions : 500 000 € chaque année

• Subventions :	500 000 €
• Emprunt :	1 000 000 €
Total :	entre 4 350 000 € et 4 100 000 €

Une fois déduit le remboursement de la dette (à peu près 750 000 €), l'enveloppe financière dédiée aux investissements est comprise entre 3 600 000 € et 3 400 000 €. J'ai commencé par 3 600 000 € parce que c'est celle qui correspond au virement de section le plus important en 2021.

Les principaux investissements en 2021

Certains sont déjà bien commencés.

- Extension du gymnase de Cantelauze (2^{ème} enveloppe) 700 000 €
Nous l'avons déjà démarrée sur 2020.
- Terrain synthétique aux Boulbènes 700 000 €
- Voirie et réseaux (SMEA/ SDEHG) 343 000 €

Ce sont des fonds de concours reversés à l'agglo.

Je rappelle que nous payons en voirie les travaux de l'année précédente. Donc, en 2021, nous paierons les travaux de 2020 ; en 2022, nous paierons les travaux de 2021.

Donc, tout ce qu'il se fait sur la route de Tarbes, qui aura un coût certain, sera payé en 2022.

- Projet cœur de ville :
 - Acquisitions foncières 215 000 €
 - Aménagement de parcs (Lavois et Calvaire) 100 000 €
 - Aménagement d'un parking route de Tarbes 75 000 €
Pour compenser la perte de stationnement provoquée par la piste cyclable.
- Rénovation des écoles et du centre de loisirs :
 - Groupe scolaire du Trépadé 255 000 €
Pour notamment les sols, pour terminer la réhabilitation de cette école.
 - Groupe scolaire de la Béouzo 75 000 €
Ne sera prévu que le début des gros travaux, qui seront essentiellement faits l'année suivante
 - Groupe scolaire de Cantelauze 30 000 €
Il s'agit d'études. Nous avons l'intention de réhabiliter ces 3 écoles qui commencent à dater et qui ont toutes besoin de travaux de réhabilitation. Au Trépadé, c'est quasiment terminé, à la Béouzo, nous nous y attaquons et nous verrons s'il y a beaucoup de choses à faire à Cantelauze
 - Qualité de l'air 100 000 €
qui sera faite, je crois au Trépadé, elle est déjà programmée.
 - Réhabilitation du centre de loisirs 50 000 €
Pour répondre aux normes, il faut faire des travaux. Nous allons donc faire des études pour réhabiliter les bâtiments.
- Achats et travaux nécessaires au fonctionnement des services
Je ne vais pas les détailler là. Il s'agit d'achat de matériel informatique, de matériels pour les services techniques, etc.

Si nous récapitulons dans un tableau par thème, cela donne beaucoup d'investissements :

DÉPENSES d'INVESTISSEMENT

THEMES	RAR 2020	BP 2021	TOTAL
ECOLES / JEUNESSE / ASSOCIATIONS	1 025 513 €	1 920 000 €	2 945 513 €
CŒUR DE VILLE	76 357 €	418 000 €	494 357 €
VOIRIES / RESEAUX - CHEMINEMENTS	32 883 €	343 000 €	375 883 €
BATIMENTS COMMUNAUX	24 670 €	209 672 €	234 342 €
AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	24 087 €	115 000 €	139 087 €
EQUIPEMENTS DES SERVICES	33 348 €	176 050 €	209 398 €
ACHATS ET TRAVAUX DIVERS	178 301 €	470 595 €	648 896 €
TOTAL	1 395 159 €	3 652 317 €	5 047 476 €

Le développement durable est transversal, on le retrouve dans chaque thème

Pour "écoles/jeunesse/associations", nous y entrons le gymnase de Cantelauze et toutes les rénovations des écoles.

Pour "bâtiments communaux", sont compris les travaux à la Mairie, tous les travaux d'accessibilité.

Pour "aménagement espaces publics", nous y retrouvons entre autres les plantations, le budget participatif, le mobilier urbain.

Pour "équipements des services", il s'agit d'achats de matériel informatique, d'outils pour les services techniques.

Nous prévoyons donc un total de 3 652 317 € au budget 2021, qui sera détaillé dans un mois.

RESSOURCES HUMAINES

Nous observons sur le graphique la reprise de l'évolution normale de la masse salariale après le résultat exceptionnel de 2020.

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE



Les pages du Rapport d'Orientations Budgétaires qui sont consacrées aux Ressources Humaines détaillent la répartition des effectifs, les pyramides des âges, ainsi que les Lignes Directrices de Gestion qui présentent les orientations stratégiques en matière de recrutements et d'avancements.

Le mandat 2020-2026 verra le départ à la retraite de nombreux agents. A chaque départ, il conviendra de redéfinir les besoins en personnel en fonction de l'évolution des métiers, des besoins des services et des nouvelles méthodes de travail.

Une attention particulière sera portée à la formation et à l'évolution des agents, ce que nous faisons déjà depuis plusieurs années.

Donc, pour 2021, je l'ai dit toute à l'heure, des recrutements sont déjà actés. Un autre est envisagé pour le renfort du service patrimoine.

Notre objectif, comme l'a dit toute à l'heure Mme la Maire, est de maintenir un haut niveau de service tout en maîtrisant la masse salariale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il est central dans notre démarche et guide nos choix.

1. Le projet "Cœur de Ville", qui intervient sur les axes suivants
 - Améliorer la mobilité avec la réhabilitation de la route de Tarbes
 - Améliorer le cadre de vie tout en préparant la ville de demain

2. Climat et énergie

Des actions seront poursuivies afin d'améliorer :

 - les déplacements doux, trottoirs, pistes cyclables qui n'entrent pas dans l'opération "Cœur de Ville".
A la fin du mandat, Fonsorbes devrait d'ailleurs être desservie par le REV (Réseau Express Vélo) du Département qui permettra de rejoindre à vélo Plaisance et la gare de Colomiers.
 - des études et des actions seront menées pour réduire les consommations de fluides (rénovation thermique)
 - suivi des consommations sur les bâtiments.
Nous commencerons en 2021 une étude sur ce point.

3. Développer et aménager le territoire durable
 - La mise en valeur des parcs de Cantelauze et de Bidot et la plantation d'arbres seront poursuivies, ainsi que l'installation de mobilier urbain.
 - La gestion des eaux pluviales entre également dans ce cadre ; la mise en œuvre du Schéma Directeur finalisé en 2017 par le SMEA est en cours et se poursuivra tout au long du mandat.

4. Développement local et qualité de vie
 - les actions afin de favoriser l'implication des Fonsorbais dans la vie de leur ville, par exemple le budget participatif ou les Conseils de Quartier.
 - Le soutien aux associations qui font la richesse de notre commune ; les manifestations récurrentes, comme la fête des étoiles, les journées du patrimoine continueront à être organisées.
 - Le soutien au développement d'une offre culturelle de qualité se poursuivra.

Le développement économique local sera également favorisé au travers de la création de la Zone Économique du Pistoulet.

CONCLUSION

La gestion rigoureuse des finances de la commune permettra de préserver la qualité des services, tout en dégagant l'autofinancement nécessaire à la réalisation d'un programme d'investissement ambitieux.

S'inscrivant dans le développement durable et sur la durée du mandat, ce programme sera en grande partie axé sur l'amélioration de la mobilité (voirie, pistes cyclables, cheminements), la rénovation des bâtiments publics, et l'amélioration du cadre de vie des Fonsorbais.

Un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) détaillant les différentes actions sera travaillé et présenté avant la fin du 1^{er} semestre 2021.

Je vous remercie.

Mme la Maire : merci Valérie pour la qualité de ta présentation qui, j'en suis sûre, a été appréciée par tout le monde.

Avez-vous des remarques ? C'est l'occasion de débattre des orientations du budget 2021 avant de vous le présenter le mois prochain. Je vous écoute.

M. Pilet : je veux bien commencer. A partir du document qui nous avait été remis, pour que tout le monde ait la même information, pour préparer ce débat nous recevons au préalable un document, qui faisait 38 pages, et qui nous permet de préparer pour amener les interventions lors du Conseil Municipal.

Les explications qui viennent d'être données par l'Adjointe aux finances nous font voir d'autres éléments que nous n'avions pas, par exemple : apparaît le financement du parking de la route de Tarbes qui n'était pas dans le document. Donc, l'intervention que nous allons faire tient compte de ces informations partielles. Nous nous basons uniquement sur le document qui nous est remis et nous allons essayer d'adapter notre intervention à ce que nous avons entendu et à ce que nous avons découvert au travers de la présentation qui vient d'être faite.

Ce débat s'inscrit pour la seconde année budgétaire dans des conditions très particulières liées à la crise sanitaire qui touche l'ensemble de notre planète et qui impacte le fonctionnement de nos sociétés et leurs modèles économiques. Nous voyons que beaucoup de règles budgétaires ont volé en éclat. L'État a dû prendre, et le doit encore, une place primordiale pour contenir une crise sociale sans précédent. Le modèle de mondialisation mis en place par les politiques libérales montre aussi ses effets funestes. Pour la majorité des personnes, cette crise interroge, elle nous oblige à venir questionner le modèle que nous souhaitons pour le futur. Est-ce qu'on veut continuer comme ça ?

Je précise que dans le document qui nous a été envoyé, il y a une première partie sur l'analyse de la situation nationale et internationale. Donc, nous y répondons. Que les gens comprennent que cela ne vient pas comme ça, comme un cheveu sur la soupe.

Les modèles de développement en place amènent aussi le dérèglement climatique avec les conséquences macabres annoncées depuis des décennies.

Depuis 2014, à chaque Débat d'Orientations Budgétaires, "Fonsorbes l'Humain d'Abord" a remis en cause la seule analyse basée sur les critères libéraux.

La nouvelle approche doit se faire tant sur le plan international, national, que local, communal et intercommunal. Une réflexion à tous les étages de notre terre doit être engagée pour redéfinir le modèle sociétal que nous souhaitons ; encore plus dans cette période. Il est par exemple anormal, voire scandaleux, d'avoir dans un même système des gens qui se retrouvent sans rien, alors qu'une minorité continue de s'enrichir. En 2020, les dividendes reversés aux actionnaires ont continué d'augmenter malgré cette épreuve sanitaire. Nous dénonçons ce manque de civisme des personnes qui amènent ces réalités. Nous pourrions presque nous poser la question de poursuites pénales, qui pourrait être interrogée au regard des drames qu'elles provoquent en conscience.

Vous allez nous dire que tout cela est éloigné de la commune. Pour nous, non. Rappelez-vous la renégociation du prêt toxique à l'avantage de la banque et au détriment de nos contribuables. Pour la petite histoire, la SFIL vient d'investir dans le développement d'énergie carbonée avec notre argent. Pensez également au Muretain Agglo, à son fonctionnement financier avec les conséquences pour les communes les plus pauvres et les plus petites.

À travers les orientations que vous présentez, vous annoncez des grands principes pour le devenir de la commune. Nous pourrions nous y retrouver, mais ces grands principes ne prennent sens que dans leur concrétisation, dans leur mise en pratique et dans le souci du détail et de la précision. Même si, je l'ai dit en préambule, quelques éléments nous ont été apportés par l'intervention de l'Adjointe en charge des finances.

Un exemple récent : nous étions tous d'accord pour revoir la taxe sur les enseignes afin d'aider les commerces impactés par la crise. Malgré notre volonté, et à cause des règles en vigueur, le total des 6 000 € de dégrèvement concerne 6 enseignes, mais 4 000 € sont allés à une seule, qui plus est la plus grosse de toutes.

Vous avez refusé de préciser clairement, sur une de nos questions, ce qu'était pour vous le développement durable. Pour nous, il s'agit, à hauteur de la commune, de mettre notre petit grain de sable, notre pierre à l'édifice, pour participer à la lutte contre le réchauffement climatique, à sauver notre planète pour les générations futures. Cela passe par l'installation de panneaux photovoltaïques sur le gymnase de Cantelauze, et partout où c'est possible. Panneaux photovoltaïques, ce n'est pas du panneau solaire pour faire de l'eau chaude, cela n'a rien à voir. C'est produire de l'énergie renouvelable.

Cela passe par des recherches d'économies énergétiques supérieures à ce qui est fait, tant, par exemple, pour la salle du Trépapé que l'école du même nom.

Cela passe par utiliser des moyens de chauffage rentrant dans cette logique de développement durable. Nous avons bien entendu que c'était un intérêt aussi que nous partageons, mais il faut aller plus loin dans les réalisations, en mon sens.

Et tout cela a un coût. Mais les économies d'aujourd'hui risquent d'être les gouffres financiers de demain. Que seront quelques milliers d'euros d'économies face aux dégâts possibles ? Nous voyons les tempêtes, les dégâts que cela peut produire, je ne vais pas m'étendre là-dessus.

Une commune comme la nôtre, avec des ressources contraintes, doit être d'une exigence des plus grandes sur tous ses projets. Rappelez-vous vos déclarations sur l'appel à des professionnels qualifiés pour éviter les ennuis dans tout projet. Qu'avons-nous aujourd'hui ? Des problèmes d'assainissement, des problèmes d'altimétrie, je pense à Hournes, tout cela aura sûrement des conséquences financières néfastes dans les années à venir. Cela rejoint le point que nous avons abordé avant, où systématiquement, sur les travaux, nous voyons des imperfections qui sont pointées.

Dans tous les projets, les constructions, des fautes sont commises. Des erreurs sont relevées, la commune, en grand Seigneur j'ose dire, prend en charge les surcoûts. Vous allez nous dire que ce ne sont que quelques milliers d'euros. Mais, si nous additionnons ces milliers d'euros, nous arrivons à quel montant sur 6 ans de mandat ?

Il est compliqué d'aller dire ensuite à certaines personnes que les projets ne peuvent pas être faits parce qu'il manque d'argent.

Cela souligne aussi l'importance de planifier les investissements et de les présenter clairement repérables et visibles pour tous, pour les Élus et nos concitoyens. Ce qui a été fait de manière plus précise dans l'intervention orale de toute à l'heure que sur les documents que nous avons.

Malgré nos demandes répétées de travailler en amont, vous nous présentez encore un budget d'investissement où notre seule place va être de secouer la tête dans un sens ou dans un autre. Nous rappelons que seulement 40 % des électeurs se sont présentés aux urnes. Engager la commune dans un plan d'investissement sans concertation plus large est pour nous un manque du sens de la démocratie et de la participation citoyenne prônée par votre groupe.

Pour siéger depuis 2014 dans ce Conseil Municipal, nous avons bien compris que le participatif, la citoyenneté, la démocratie ne sont, nous semble-t-il, qu'un affichage de vains mots. En tout cas, ce n'est pas intériorisé comme un fondement, comme un principe de gestion de notre commune. La première intervention de ce Conseil Municipal, je trouve, l'illustre bien. Je rappelle que nous sommes aussi porteurs de toutes les sollicitations que nous avons, y compris des gens qui ne partagent pas forcément notre opinion politique, mais qui nous sollicitent pour faire entendre leur voix, et nous nous sommes engagés à les faire remonter.

Et que dire de la gestion du personnel ? Vous nous avez régulièrement moqués car nous demandions des créations de postes pour un meilleur service public. Vous nous reprochez de ne pas avoir de vue globale sur les besoins en personnel. Vous deviez nous fournir vos perspectives, nous sommes toujours dans l'attente. Aujourd'hui, votre présentation sur ce point reste floue et approximative. Elle était un peu précisée, j'y reviendrai toute à l'heure. Cela laisse à penser que c'est plutôt votre Majorité qui ne maîtrise pas la situation globale des besoins en matière de personnel pour rendre le meilleur service public possible. Nous écartons l'hypothèse qu'il s'agit pour vous d'un acte délibéré de ne pas renseigner les Élus de la Minorité. Ce qui signifierait une obstruction.

Nous pensons plutôt que, comme pour tous les projets, vous êtes dans la seule réaction, sans réelle vision globale. La succession des audits et des réorganisations dans les différents services de notre collectivité depuis 2014 l'illustre.

La tâche des Élus de la Minorité est de participer au débat en étant force de proposition, mais aussi de contrôle et de surveillance. Notre rôle est aussi de faire remonter l'expression du plus grand nombre. Ce point est primordial au vu du déroulé du dernier scrutin. Nous savons aussi que ce rôle ingrat d'aller interroger tous les actes d'une commune est salutaire pour la démocratie et s'inscrit dans les principes Républicains. Nous vous invitons encore une fois à jouer le jeu en faisant preuve de plus de transparence. Cela éviterait sûrement des tensions inutiles. Nous pensons et nous proposons pour notre commune, celle où nous résidons, celle où nous vivons. Nous sommes dans une dynamique critique, mais positive.

Ainsi, nous allons interroger une nouvelle fois la question du développement durable. Cela ne doit pas être vu par un ou deux aspects dans un projet.

C'est l'ensemble des critères d'investissement et de fonctionnement qui doivent être étudiés par ce prisme, tout en s'interrogeant si cela va avoir un impact positif pour nos concitoyens. Il faut sortir de ces renoncements parce que soi-disant c'est trop cher. Nous devons rechercher le meilleur pour l'humain.

Cela passe par des états des lieux plus précis. Nous reprenons l'exemple de la vidéosurveillance : il faut sortir du principe idéologique pour, à partir d'un état des lieux concret des actes délictueux sur l'ensemble du territoire de notre commune, savoir quel choix nous faisons. Est-ce que nous priorisons la protection du mobilier ou les êtres humains ? Quelles solutions se présentent ? Est-ce que nous nous inscrivons dans la seule recherche des coupables ou dans les logiques de prévention ? Si toutes ces questions étaient traitées au

préalable, les choix, les solutions apportés ne seraient souvent pas loin de faire l'unanimité partagée par tous. Il faudrait que ce soit ainsi dans tous les domaines de la gestion municipale.

Encore une fois, la simple tenue comptable ne suffit pas, ne suffit plus. Une vraie logique prévisionnelle claire doit apparaître. Surtout dans ces temps très, très incertains.

Nous savons très bien que si nous rejetons l'idée, que nous espérons que vous partagez, de généraliser l'externalisation des services publics, il sera nécessaire de recruter pour faire face aux besoins de notre ville.

Nous sommes très inquiets pour notre tissu associatif, tant sportif que culturel. Nous demandons très clairement qu'un service municipal de soutien aux associations soit mis en place comme nous l'avions proposé en 2015. Il permettra d'aider dans les démarches administratives, à les simplifier, mais aussi de soutenir les recherches de solutions financières.

Si la question économique est dévolue au Muretain Agglo, notre commune doit être encore plus proche de ses entreprises et commerces, le lien doit être renforcé.

Il est clair que pour ces deux secteurs, des soutiens financiers seront nécessaires et il convient de réfléchir sous quelle forme.

Nous savons que les contraintes financières vont être majeures pour notre collectivité. Les intentions du gouvernement de réduire ces contributions pour les années à venir transparaissent dans la loi de finance 2021.

La refonte du fonctionnement du Muretain Agglo et de son pacte financier est impérative. Nous restons très dubitatifs sur la capacité des Élus communautaires actuels à y parvenir. Il faudrait arriver à passer à une vision globale du territoire, mais le regard reste pour chaque Élu sur sa commune encore trop autocentré.

Avant de conclure :

- Nous voudrions savoir ce que va devenir le bâtiment Lopez.
 - Comment est intégré l'apport des recettes du projet du Pistoulet ?
 - Que signifie la refonte du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) exposée dans le document du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) ?
 - Les prévisions du financement du projet cœur de ville.
 - Le budget du CCAS et son évolution, car c'est le Conseil Municipal qui adopte son budget. Nous savons que le DOB du CCAS sera traité, mais il nous semble important, dans ce débat d'orientations, de savoir clairement quel est l'effort qui va être fait au niveau du CCAS.
 - Connaître le montant des compensations de l'État comme il a été annoncé dans l'intervention de l'Adjointe chargée des finances.
 - L'évolution du nombre d'agents qui devait être présenté dans ce débat, comme cela avait été énoncé dans des Conseils Municipaux précédents. Sachant que là, si je comprends bien, il y aura deux recrutements et aucun autre engagement avec une étude, si j'ai bien compris ce qui a été dit, au cas par cas, avec plutôt la notion qu'il n'y aura pas de remplacement systématique pour les départs à la retraite. En tout cas, aucune prévision de recrutement pour palier une augmentation des besoins liée à l'augmentation de la population.
- Donc, merci de me préciser sur ces aspects-là tout à l'heure.
- Des précisions supplémentaires à l'aménagement annoncé du jardin du Calvaire pour donner suite à une première et brève présentation qui avait été faite dans une commission. Nous avons découvert le parking route de Tarbes, c'est une très bonne chose. Si nous pouvions avoir quelques précisions.

Dans ce contexte des plus incertains où l'on ne maîtrise pas les recettes à venir, notamment celles provenant de l'État, les conséquences des choix budgétaires du Muretain Agglo, il est vraisemblable que pour l'application de votre programme, vous l'avez dit, présenté lors de la campagne électorale, la commune ne dispose pas des capacités budgétaires pour le réaliser.

Nous vous invitons autour de nos indications à repositionner vos orientations budgétaires de manière plus précises.

En vous remerciant

M. Mailhé : merci M. PILET, merci Valérie aussi de la présentation qui a été faite.

Je rejoins un peu M. PILET, c'est dommage que nous n'ayons pas eu toutes les informations qu'il y avait dans la présentation un peu en amont. Des questionnements auraient été moins importants. Et surtout sur le tableau des investissements de 2021 qui n'apparaît pas dans le Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons eu en amont.

Certes, le contexte national est difficile, la crise sanitaire est très importante. Mais nous pouvons espérer que nous verrons une fin à cette crise sanitaire. Mais cela va engendrer une crise économique, sociale et sur l'emploi qui va être beaucoup plus longue que la crise sanitaire.

Ce contexte va s'étendre au-delà de 2021. En effet, si nous arrivons donc à stabiliser cette crise sanitaire, la crise économique aura des effets à long terme, que ce soit pour les communes, mais aussi pour les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale). Nous le voyons bien en ce moment au Muretain

Agglo, les conséquences vont être beaucoup plus importantes que pour notre commune. Il va falloir peut-être aussi anticiper ces conséquences financières du Muretain, et c'est là qu'il y a un petit manque, nous avons plusieurs orientations, mais nous n'en parlons pas trop sur ce débat budgétaire.

Comment allons-nous stabiliser les finances de notre pays ? Le quoiqu'il en coûte de notre Président était peut-être justifié en annonce de la crise et au début de la crise. Mais, comment allons-nous rembourser ce quoiqu'il en coûte ? Il ne va pas falloir que ce soit le secteur public local qui le paye. Il va falloir faire très attention.

Pour 2021, le projet de loi de finance prévoit pour les communes une compensation de la Taxe d'Habitation par le foncier départemental. Mais demain, qu'est-ce qu'il en sera ? Nous ne le savons vraiment pas.

Nous voyons qu'il est écrit sur le Rapport d'Orientations Budgétaires que nous n'augmenterons pas les impôts. C'est quelque chose de très important, et je pense que nous sommes tous d'accord. Par contre, nous faisons une petite erreur d'appréciation, je pense, sur le 0,2 % d'augmentation des valeurs locatives cadastrales. N'oublions pas qu'en début d'année 2020, le Président a annoncé vouloir remettre à plat ces valeurs locatives cadastrales qu'il estimait archaïques ; il disait qu'il fallait revoir tout cela pour calquer à la réalité. D'après les renseignements que nous pouvons avoir, ce ne sera plus 0,2 % d'augmentation de bases cadastrales, nous sommes plus vers 1,5 %, nous l'avons vu, mais voire plus encore pour les ménages les plus riches. Nous ne devons pas augmenter les impôts parce que nous sanctionnerions doublement les Fonsorbois qui payent les impôts plus chers via les bases cadastrales sur le foncier et sur la Taxe d'Habitation. Parce que n'oublions surtout pas que la Taxe d'Habitation est maintenue pour les 20 % des plus riches.

Je posais la question, je ne sais plus si c'était ici ou au Muretain, de savoir quelle est la proportion de ménages entrant dans les 20 % des plus riches en France sur notre commune. Je pense que nous ne sommes plus à 20 %, nous sommes au-delà. Et, nous ne devons surtout pas les sanctionner, c'est important.

Concernant les impôts indirects : nous avons vu sur la présentation de Valérie, et c'est important, c'est pour cela que nous aurions dû l'avoir en amont, que les taxes additionnelles de droits de mutation étaient un record historique sur 2020, comme sur 2019 aussi. Avant la crise sanitaire, nous étions déjà sur des mutations, des mouvements de population, donc des achats de maisons sur notre commune. 2021 commence sur des niveaux exceptionnels, mais, d'après les prévisions des agents immobiliers, je me suis déplacé pour avoir les informations, septembre risque d'être une cassure, une cassure importante. Et 2022 risque d'avoir des conséquences beaucoup plus importantes sur la baisse des droits de mutation que ce que nous pouvons estimer. Pourquoi ? Parce que, c'est ce que nous disions tout à l'heure, la crise économique va rester plus longtemps ; pour la crise sanitaire, il faut avoir l'espoir que nous aurons le vaccin, que nous allons avancer, que nous allons arriver à nous en sortir. Mais, le problème des emplois va arriver en 2022. Toulouse et sa région, notre métropole, sont basées sur de l'emploi sur Airbus en général. Et que vont devenir tous les emplois d'Airbus en 2022, 2023 ? Nous ne le savons pas. C'est pour cela que les agents immobiliers et toutes les confédérations immobilières prévoient une grosse chute pour 2022 dans le cadre de l'immobilier. Ces droits de mutation risquent d'être impactés.

Concernant la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) : Jean-Claude en a parlé, nous pouvons en parler, nous avons voulu, d'un bon sentiment, travailler sur cette taxe. Si la crise continue, si les commerces subissent encore la crise, je pense que nous devons revoir notre copie car nous nous sommes grossièrement trompés sur les critères d'exonération, ou de diminution, de la TLPE. Je ne vais pas citer une entreprise de Fonsorbois qui a fait la demande alors que les petites entreprises ne l'ont pas fait. La moitié de la baisse de cette Taxe de Publicité est allée à une seule entreprise qui n'en avait réellement pas besoin.

Concernant les dépenses de fonctionnement sur notre commune : j'ose espérer que le problème des fluides évolue, que nous serons en capacité de diminuer le coût de nos fuites parce que cela dure depuis 2018 où il y a eu une importante croissance de coûts sur l'eau. J'ose espérer que nous mettons tout en œuvre pour diminuer ces coûts. Mais, nous devons aussi prendre en compte le fait des discussions du changement des syndicats d'eau. Nous en parlons au Muretain Agglo, je pense que nous allons en reparler ici, lors des prochains Conseils Municipaux, nous allons certainement changer de syndicat en finalité.

Nous nous réjouissons d'une chose : d'avoir été entendus, et nous aurions pu en parler sur la partie personnel, nous allons en parler ici sur les dépenses, la forte augmentation du poste formations pour les agents. C'est quelque chose qui nous tient à cœur parce que, mieux les agents sont formés, mieux les agents sont heureux et travaillent dans le bien-être, et le résultat est quand même bien meilleur.

Une question sur le Muretain Agglo : comment envisagez-vous le budget 2021 avec l'incertitude du Muretain Agglo ? Nous avons trois solutions, l'une va impacter le budget, la solution de la contribution de l'ensemble des communes sur le budget du Muretain. Est-ce que nous la prenons en compte ? Ce n'est pas précisé.

Le terrain du Pistoulet : est-ce que le Muretain Agglo va avoir les moyens d'investir sur ce terrain ? Comment allons-nous faire ? Parce que ce terrain, certes, peut être un peu considéré comme une réserve foncière. Mais, une réserve foncière qui risque de ne pas durer sur laquelle nous risquons de perdre beaucoup d'argent.

La dette : j'aurais bien aimé avoir le détail de cette dette, c'est-à-dire les encours.

Une autre question : comment envisagez-vous la fin des recettes de la Ménude ? Qui a, comme les Portes du Gers, était faite par l'équipe de M. DUPLANTÉ. Quand nous disions qu'il n'avait pas fait de réserve foncière, celle-ci nous a amené plus de 1 M € ou 1,2 M € à la commune. C'était une fausse déclaration.

La capacité de désendettement : j'ai regardé le DOB présenté en juillet 2020, une heure avant le budget, et je regarde la capacité de désendettement de ce DOB là, et il se trouve qu'en 2020 nous sommes à 2,49 années de capacité de désendettement. Lors du DOB 2020, vous aviez précisé 4,21. Que s'est-il passé en six mois ? Je souhaiterais le savoir, il doit y avoir une explication bien conséquente.

Ensuite, je reviendrai à la présentation de Valérie sur les investissements. Nous n'avions pas le tableau des investissements de 2021, donc la question était posée. Nous voyons que nous nous donnons une capacité d'investissement de 10,5 M € sur les trois prochaines années, c'est-à-dire le classique de 3,5 M € par an. 2021 ne sera pas impactée par la route de Tarbes, 2022 la route de Tarbes va entrer, donc la capacité d'investissement va d'autant plus réduire puisque nous devons rembourser au Muretain Agglo la rénovation de la route de Tarbes. Les dépenses d'investissement sont difficiles aussi à jauger, pour nous, groupes Minoritaires, parce que nous n'avons aucun Plan Prévisionnel d'Investissement. Déjà, nous avons eu du mal à avoir celui de cette année puisqu'on nous le donne le jour du DOB. Certes, vous avez dit que nous allions en parler prochainement dans les Conseils Municipaux, mais, aujourd'hui, pour le Débat d'Orientations Budgétaires, nous n'avons aucun PPI, Plan Prévisionnel d'Investissement.

Le volet Ressources Humaines : le travail a été fait, je veux le dire, la formation a été prise en compte. Les Lignes Directrices de Gestion permettront une orientation budgétaire, même s'il faut les améliorer, même s'il faut continuer à y travailler dessus, mais elles nous aideront à faire cette orientation budgétaire. Certes, nous aurons des surprises, nous avons toujours des surprises, mais là-dessus je ne me fais pas de souci, nous avons une commission qui fonctionne bien, nous pouvons continuer à travailler comme cela. L'orientation budgétaire sera modifiée, je pense, dans les années à venir. Mais côté personnel, les Lignes Directrices de Gestion et la formation prise en compte sont une très bonne chose.

Pour finir : les Débats d'Orientations Budgétaires sont toujours très compliqués parce qu'il y a une incertitude sur l'avenir. Nous travaillons sur 2021, mais il y a 2022, 2023. C'est d'autant plus compliqué aujourd'hui parce que nous ne savons réellement pas ce que seront 2022, 2023. Nous pouvons voir venir une idée sur le budget de 2021.

Nous devons travailler tous ensemble et j'en reviens à ce que disait M. PILET : le résultat des élections montre que nous sommes tous à 500 voix d'écart, sur 9 500 voix c'est très peu. Donc, la part de tous les groupes pour travailler ces budgets doit être importante.

Une petite erreur, qu'il y a sur la conclusion : "ce budget met en œuvre nos engagements, notamment en ce qui concerne le développement durable." Ce n'est pas "ce budget", c'est "ce Débat d'Orientations Budgétaires".

Merci.

Mme la Maire : merci à tous les deux.

Quoi que certains puissent en penser, le budget à venir 2021 et les budgets ultérieurs sur le mandat montreront bien l'engagement en terme de développement durable. Nous l'avons d'ores et déjà montré sur le mandat précédent, quand nous voyons les travaux d'investissement que nous avons faits sur les bâtiments en terme de rénovation énergétique, et ce n'est qu'un début. Nous avons beaucoup parlé du Trépadé, nous allons parler de la Béouzo, et nous parlerons de Cantelauze, ce sont notamment des bâtiments scolaires, mais il n'y a pas que les bâtiments scolaires sur lesquels nous allons travailler.

Vous avez parlé également de la problématique des fluides. De gros travaux pour reprendre les réseaux vieillissants, et pour cause, ont été faits, notamment au Trépadé, ont été faits à Cantelauze pour éviter de nous retrouver avec des fuites non émergentes dont nous ne nous serions rendu-compte qu'à posteriori. Il y a dorénavant un suivi de tous les relevés de compteurs qui nous permet, sur d'autres endroits de la commune, d'être en capacité de nous rendre compte très rapidement de l'existence de fuites non apparentes.

Le développement durable, je pense que nous le faisons vivre au travers de nos investissements, mais également au travers des actions que nous menons notamment sur le plan social, sur le CCAS, pour l'accompagnement des familles les plus en difficultés. Je crois que là-dessus, nous avons montré notre souhait de les accompagner dans la crise sociale que nous connaissons. Nous l'avons montré auprès des associations caritatives, sur l'année 2020. Et nous allons reproduire des actions de soutien aux familles en difficultés en 2021. Le travail de Mme VITET, en termes de déplacements doux, de plantations d'arbres, etc, M. BATAILLE travaille également sur ces sujets-là, montre bien les orientations qui sont les nôtres.

Pour ce qui concerne les prévisions budgétaires : que ce soit cette année ou les années à venir, et vous le verrez ultérieurement lorsque nous vous présenterons le PPI, fort probablement sur le Conseil Municipal de juin, nous restons extrêmement raisonnables. En effet, le travail qui a été effectué par Mme DE COUX, les services, que je remercie, qu'il s'agisse du travail fait par notre Directrice Générale des Services, notre Directrice des Ressources

Humaines et notre Directeur financier, montre que nous restons extrêmement prudents sur les recettes, mais bien-entendu sur les dépenses aussi.

Mme De Coux : c'est le point sur lequel je souhaitais intervenir, parce que j'ai effectivement entendu "on n'a pas les moyens de nos investissements". Nous avons justement travaillé pour pouvoir avoir les moyens de nos investissements, pour arriver à définir une enveloppe d'investissements, qui est donc autour de 3,5 M € par an, que nous sommes à peu près sûrs d'être capables de pouvoir financer. Effectivement, la route de Tarbes sera financièrement lourde, nous le savons, mais nous l'avons calculée. Au niveau du travail sur le PPI, nous avons fait en sorte que, justement, chaque année, en additionnant les évaluations, les investissements, nous arrivions à rentrer dans notre enveloppe.

Je voudrais intervenir sur quelques éléments financiers que j'ai relevés : la revalorisation des bases dont parlait Christophe. Il est vrai que pour les locaux professionnels elle a déjà été faite, et il est question de faire cette revalorisation pour les locaux des particuliers. Mais, il est hors de question de doubler du jour au lendemain la Taxe Foncière qui en résultera. Il y aura très probablement, comme cela a été fait sur les locaux professionnels, un lissage. Donc, effectivement, il y aura certainement une progression des bases locatives avec cette revalorisation, mais ce sera extrêmement progressif. Je pense que cela s'étalera sur peut-être une dizaine d'années. Nous n'allons donc pas doubler nos revenus tout de suite.

M. Mailhé : les confédérations immobilières prévoient une augmentation, rien qu'avec les bases cadastrales, de l'impôt sur le foncier, sur les cinq prochaines années, entre 1,5 et 2 % par an, que ce soit pour le foncier ou la Taxe d'Habitation. Je ne parle pas d'augmentation de la base cadastrale, je parle de l'augmentation directe du foncier dont on ne connaît pas ...

Mme De Coux : ... si, l'augmentation géographique, le fait qu'il y ait plus d'habitants ou plus de constructions sur la commune ... l'impôt lui-même ...

M. Mailhé : ... non l'impôt foncier à payer par chaque foyer, l'augmentation finale, le chiffre final est entre 1,5 et 2 % par an, due à cette révision des bases cadastrales demandée par le gouvernement en début d'année dernière. C'est pour cela qu'il est important de faire attention à nous avec l'augmentation des impôts, nous ne pouvons pas nous le permettre ...

M. Pilet : ... c'est ce qui arrive ...

M. Mailhé : ... ils vont être augmentés deux fois, foncier et habitation ...

M. Pilet : ... ils ont commencé par les commerces et les entreprises, c'est ce qui arrive aux commerçants cette année. Beaucoup de commerçants ont leurs impôts fonciers d'entreprise qui augmentent à cause de cette révision de l'application de cette loi.

Mme De Coux : au niveau des commerces, oui, effectivement. Au niveau des particuliers, je crois que c'est encore à venir cette réforme.

M. Pilet : je crois ...

M. Mailhé : ... la crise ralentit tout, mais ils vont le faire ...

Mme De Coux : ... ils vont le faire, oui. Mais, cela ne pourra être qu'une bonne surprise, pour la commune en tout cas, pas forcément pour les Fonsorbais. Nous avons fait des hypothèses prudentes avec le 1,5 % d'augmentation de taxes sur 2021, 2022, 2023. Si l'inflation est un petit peu plus haute, nous aurons effectivement une revalorisation forfaitaire plus importante. Là, nous sommes restés prudents.

En ce qui concerne la dette : les encours, je les ai donnés dans la présentation. Nous avons 5 261 000 € au 31 décembre 2020. Nous avions 5 455 000 € fin 2019. C'est un encours tout à fait raisonnable pour une commune de notre taille.

Sur la capacité de désendettement : effectivement, en juillet, lorsque nous avons présenté le document avec la capacité de désendettement, nous ne connaissions pas encore l'épargne tout à fait exceptionnelle de 2020. C'est vrai que cette année 2020, nous n'allons pas dire qu'elle ne nous a pas surpris, nous avons fait + 400 000 € de recettes et - 350 000 € de dépenses, alors que c'est tout à fait exceptionnel que les dépenses d'une commune baissent. En général, ne serait-ce que par le poids des charges de personnel qui ont tendance à croître tous les ans d'au moins 1,5 %, la tendance n'est pas à la baisse pour les dépenses. C'est donc une année tout à fait exceptionnelle. Puisque l'épargne est importante, la capacité de désendettement, qui est le nombre d'années que nous mettrions si nous consacrons toute notre épargne à se désendetter, retomberait forcément à près de 2 alors qu'elle était à 4. Là, nous sommes sur quelque chose de purement mathématique. Si nous avons une épargne, nous parlons d'une épargne brute, qui redescend fortement, la capacité de désendettement croîtra d'autant puisque c'est une question mathématique.

La fin de la Ménude : je l'ai dit plusieurs fois, nous avons complètement conscience qu'il n'y a effectivement plus de produits exceptionnels prévus dans les années qui viennent, et qu'il n'y a plus, non plus, de reversement du budget annexe. Mais cela, nous l'avons pris en compte. C'est-à-dire que dans les prévisions que nous avons faites avec cette enveloppe à consacrer aux investissements, nous savons que nous n'aurons plus les reversements de la Ménude, que nous n'aurons plus de reversement du budget annexe. Nous nous sommes

donc basés sur nos recettes, sur ce qui est entré dans les caisses. Et nous avons prévu, vous l'avez vu, des cessions pour 500 000 € par an. Pour 2021, elles sont déjà faites, assurées, et c'est prévu pour 2022 et 2023. Si nous ne les réalisons pas, il faudra peut-être, soit diminuer l'enveloppe d'investissement, soit augmenter légèrement l'endettement qui reste quand même faible. Quelques fois, quand je vous écoute, j'ai l'impression qu'il n'y a pas de pilote dans l'avion, alors que justement, nous essayons d'avoir une gestion pilotée de notre argent, nous essayons de nous projeter. Nous faisons des hypothèses, je crois les avoir exposées, de manière à ce qu'il y ait un pilotage. Après, nous ne sommes pas à l'abri d'évènements imprévus, il y a des modifications tous les ans, forcément, dues aux évènements extérieurs.

Voilà, sur le plan financier, c'est ce que j'ai relevé.

Mme la Maire : M. SÉVERAC ?

M. Pilet : excusez-moi, puisque nous restons sur le volet financier, je voudrais aussi savoir pourquoi les recettes du projet du Pistoulet n'apparaissent pas, pourquoi ce n'est pas intégré. Vous n'en tenez pas du tout compte.

Mme la Maire : parce que Pistoulet n'est pas à l'ordre du jour pour ce qui concerne 2021, du moins pas aujourd'hui.

M. Pilet : d'accord. Mais, dans la prévision, puisque ce qui nous est présenté c'est une prévision sur plusieurs années, ce qui fait aussi que nous avons l'impression, je reprends l'expression de pilotage, qu'il n'y pas de pilotage, étant donné que nous n'avons pas, nous, les éléments sur le Plan d'Investissement Pluriannuel, il nous manque des éléments, nous voyons des chiffres mais nous nous demandons à quoi ils correspondent ; où on va ? Qu'est-ce que c'est ? C'est cela que nous essayons ...

Mme la Maire : ... écoutez, M. PILET, je pense que nous pouvons vous rassurer. Regardez le mandat 2014-2020. Lorsque nous sommes arrivés en 2014, la situation financière de la commune était telle que l'épargne nette était négative depuis plusieurs années. 2014-2020, nous avons assaini les finances de la commune, nous n'avons pas l'intention de les dégrader sur le mandat 2020-2026. Nous continuons donc à gérer la commune comme nous l'avons gérée précédemment, c'est-à-dire de façon raisonnée, la faire avancer, être en capacité de porter des investissements qui sont aujourd'hui indispensables compte-tenu de l'état dans lequel étaient les biens immobiliers de la ville, dégradés également. Quoi que vous en disiez, M. MAILHÉ, certes, il y avait peut-être des réserves foncières sur Plaisance du Touch, mais pour autant, les bâtiments et les finances étaient particulièrement dégradés. Cela a donc été un travail colossal que nous avons mis en œuvre, nous n'avons pas l'intention de baisser les bras, et nous continuerons à avancer, à faire progresser la ville et à satisfaire les besoins de ses habitants au travers des investissements que nous portons.

Donc, M. SÉVERAC.

M. Mailhé : j'espère bien que nous n'allons pas baisser les bras. Parce que j'espère bien que lorsque vous dites "nous", c'est nous tous.

M. Séverac, Premier Adjoint : merci M. MAILHÉ de me laisser la parole ...

M. Mailhé : ... et par contre ...

M. Séverac : ... ce serait bien que nous respections la ...

M. Mailhé : ... pardon, la Ménude et les Portes du Gers ...

M. Séverac : ... la prise de parole ...

M. Mailhé : ... ont quand même bien aidé, il faut le reconnaître. Nous pouvons avoir eu des mauvaises gestions, mais quand c'est bien, il faut savoir le dire. Moi, je vous l'ai dit quand c'était bien.

Mme la Maire : oui, mais quand nous allons chez le banquier et que celui-ci vous dit "non, je ne peux pas vous prêter parce que vos finances sont dans un état lamentable", je ne crois pas que ce soit honorable non plus.

Donc, M. SÉVERAC.

M. Mailhé ...

M. Séverac : je voudrais faire, pour commencer, un rappel au règlement intérieur. Parce que si cela ne sert à rien de demander la parole pour l'avoir et qu'elle est coupée aussitôt par les uns et par les autres, ce n'est pas très respectueux, ni du règlement intérieur, ni des membres du Conseil Municipal. Comme ce n'est pas la première fois, je me permets donc de le relever comme cela.

Ce que je veux dire sur le Débat d'Orientations Budgétaires, c'est qu'il faut justement bien percevoir que c'est un processus en évolution. S'il y a un Débat d'Orientations Budgétaires avant la présentation du budget, c'est justement pour qu'il y ait un échange, et que soit pris en compte à l'intérieur de l'élaboration du budget, ainsi que du PPI, un certain nombre de réflexions et de débats que nous avons.

Aujourd'hui, ce n'est pas le budget 2021 que nous allons voter. Nous vous présentons le rapport, c'est-à-dire que ce sont des intentions, c'est l'état de préparation de ce budget et de ses réflexions au point où nous en sommes à l'heure actuelle. Dans un mois, nous aurons le budget 2021 qui sera finalisé.

Par ailleurs, la prévision et la projection que nous pouvons avoir sur les deux, trois années qui viennent, n'ont aussi que de valeur d'éclairage par rapport aux prévisions, vu que l'objet du Débat d'Orientations Budgétaires, comme du budget, est bien de définir le budget pour cette année-ci ; les prévisions pour les années suivantes

vont s'inscrire à partir des Plans de Programmation d'Investissement, mais aussi d'un Plan de Programmation du Fonctionnement pour voir comment évolue l'ensemble de nos finances. Ce travail est en cours, il sera présenté.

Une remarque sur la TLPE : j'ai entendu que nos critères n'étaient pas les meilleurs. Certes, nous avons exonéré en gros 6 000 €, avec une part importante pour un des gros demandeurs. En même temps, ces critères ont permis que les trois plus gros contributeurs à la TLPE ne soient pas exonérés, parce que les critères que nous avons mis ont justement permis de les enlever. Si nous avions exonéré tout le monde, sans aucun critère, les plus gros contributeurs auraient été eux aussi, et bien plus que les 6 000 €, exonérés de cette TLPE. Il faudra aussi s'interroger sur la nécessité, ou pas, de reconduire cette mesure-là, vu que, quand même, ce qui est un peu décevant, c'est que beaucoup de petites entreprises ou de petits commerçants auraient pu la demander mais qui ne l'ont pas fait. Nous pouvons toujours affiner les critères, mais le fait d'avoir ces critères-là a quand même permis que trois enseignes parmi les plus importantes, que vous connaissez, n'entrent pas dans cette exonération.

Je voudrais intervenir sur l'agglo et les Ressources Humaines.

Vous posez la question, M. MAILHÉ, "comment envisagez-vous le budget 2021 avec l'évolution du Muretain Agglo ?". Le problème est un peu le même. Au Muretain Agglo, nous avons eu un Débat d'Orientations Budgétaires, qui a été vif et long, avec un certain nombre de remarques faites par les uns et par les autres ; et il y aura le vote du budget le 30 mars. En fonction de ce qu'il sera présenté le 30 mars, et décidé, cela impactera effectivement notre propre budget, ou pas, ou moins, ou plus. Nous n'avons pas voulu, au stade du Rapport d'Orientations Budgétaires et des débats d'aujourd'hui, avoir l'impression tant que ce soit d'accepter ou de refuser les propositions finales qui seront faites au niveau du Muretain Agglo parce que je pense que la réflexion n'est pas terminée, il y aura une conférence des Maires cette semaine, il y aura donc un Conseil Communautaire le 30 mars. Mais il faut que vous sachiez, que jusqu'au bout, nous nous battons au sein de l'Agglo pour que la situation financière de celle-ci soit mise sur la table de la manière la plus claire, transparente et franche possible, et qu'à partir de là, soient recherchées des solutions durables, équitables et solidaires, et non pas sur des réponses jour par jour faisant appel au porte-monnaie, à la fois de tous les Muretais que nous sommes de l'Agglo et à la poche de la commune. C'est trop facile et, surtout, ce n'est pas juste et ce n'est pas porteur d'avenir pour l'Agglo. Donc, effectivement, le débat va se poursuivre. En fonction du budget qui sera voté le 30 mars, ce sera intégré dans notre budget 2021, ou pas, nous verrons. Mais, nous combattons jusqu'au bout pour que des décisions justes, équitables et solidaires, réellement, soient prises. Je crois que c'est important de le dire. Et j'insiste sur le fait que ce budget 2021 de l'Agglo aura de l'importance non seulement pour cette année-ci, mais pour l'ensemble des années qui suivent et aura de la valeur par rapport au règlement des problèmes structurels du financement de l'Agglo, et pas seulement conjoncturels de cette année-là. Je crois que c'est tout à fait important, c'est une question qui nous inquiète et qui appelle toute notre attention de manière assez continue et présente.

Sur les Ressources Humaines et la question du personnel : vous avez vu qu'il y avait effectivement cette année une hausse prévue du budget, pour ensuite se stabiliser, et qu'un certain nombre de recrutements et d'actions, notamment de formations, sont pris en compte et intégrés. Je vous remercie, M. MAILHÉ, d'avoir noté cet effort sur la formation et sur le travail qui avait été fait autour des Lignes Directrices de Gestion, qui, effectivement, n'est pas un document figé dans le marbre et qui a pour objectifs de prévoir un certain nombre de choses autant que possible, de définir des critères et des règles, mais aussi d'évoluer tout au long des cinq années qui viennent en fonction de la précision des programmations, de l'évolution des réglementations et aussi d'un certain nombre de choses comme cela. Je pense qu'il ne faut pas avoir une vision trop figée de ce qui est la prévision en termes d'emploi et de besoins, mais bien une vision plus dynamique de ce que sont les évolutions et les besoins. Je dis cela parce que, je l'avais dit en décembre, pour les prévisions de départs à la retraite, si nous considérons aujourd'hui que nous savons qui va partir à chacun des moments jusqu'en 2026, à l'heure et au jour et au mois près, nous nous trompons lourdement parce que chacun des agents, en fonction de sa propre situation, en fonction de l'évolution des choses, a une latitude quand même importante quand nous le regardons à l'échelle de 4 ou 5 ans. Donc, rien n'est aussi sûr, ni figé que cela. Par ailleurs, les besoins évoluent aussi en fonction des recrutements, des actions que nous pouvons décider. C'est pour cela que, quand même, sur ce budget 2021, il y a quelques nouvelles créations d'emplois, qui sont des emplois nets. Il y a d'abord la Police Municipale, nous avons recruté un policier en décembre, donc à effet plein, son recrutement porte sur l'année 2021. C'est un poste nouveau supplémentaire qui a été réalisé. Pareil au service urbanisme, réalisé en décembre/janvier, mais l'effet en année pleine porte surtout sur 2021. Il y a un troisième poste de renfort à la médiathèque, qui est en cours de création et de recrutement, avec aussi un effet plein sur 2021 ; il s'agit d'un nouveau poste, pas d'un remplacement, un poste supplémentaire.

Dans le ROB, est indiqué que nous comptons aussi créer un poste de renfort au service du patrimoine parce qu'il y a eu un certain nombre d'évolutions ces dernières années, notamment de départs. Quand je dis

"patrimoine", il s'agit du service au sein des services techniques. Il y a aussi dans les réflexions et les projets de recruter un PEC, Parcours Emploi Compétences, qui est un contrat aidé, qui puisse aussi s'inscrire dans la dynamique du développement de nos ressources de manière multiple.

Je pense que l'effort sur 2021 est important, c'est ce que prévoit l'augmentation de 4,1 % puisque s'ajoutent tous les effets GVT également, plus le retour à un fonctionnement normal que nous n'avons pas totalement eu cette année, mais qui sera ensuite modulé.

Donc, pour 2021, puisque c'est bien de cela dont nous parlons, les projets sont beaucoup plus circonscrits que pour 2022, 2023 ou au-delà. Mais je crois que c'est important que nous repérons bien cela.

J'ai terminé.

M. Pilet : sur l'intervention que j'ai faite au nom de "Fonsorbes l'Humain d'Abord", nous posions plein de questions, donc, si nous pouvions avoir des réponses. Et je voudrais avoir une précision sur le personnel, puisque là, si j'ai bien compris, nous venons d'entendre qu'il va y avoir une création aussi aux services techniques, au patrimoine ...

M. Séverac : ... c'est écrit dans le ROB que vous avez lu, M. PILET.

M. Pilet : excusez-moi, je veux finir. Nous avons entendu à la médiathèque, pour 2021, c'est donc de savoir précisément, c'est pour cela que nous posions la question, quelles sont les créations. De notre place, ce n'est pas clair. Nous cherchons à avoir des précisions claires, à savoir où il y aura des prévisions de création de postes sur l'ensemble des services.

Je veux juste reprendre quelque chose qui vient d'être dit par M. SÉVERAC, que le DOB sert aussi à prendre en compte les réflexions des groupes Minoritaires. Dans notre intervention, nous avons fait plusieurs propositions, donc, j'espère que nous aurons une prise en compte des différentes choses que nous proposons.

Mme la Maire : pouvez-vous nous répéter vos questions ? Nous allons voir si nous sommes en capacité de vous répondre.

M. Pilet : le devenir du bâtiment Lopez.

Mme la Maire : nous travaillons sur ce sujet. Lorsque nous aurons avancé, nous vous informerons de l'état de notre réflexion, nous la partagerons.

Nous avons lancé des études de faisabilité sur un certain nombre de biens fonciers de la commune. Nous vous tiendrons informés lorsque ces études de faisabilités seront revenues.

M. Pilet : pour revenir sur le DOB, l'idée est de savoir si cela allait amener des recettes ou pas, s'il allait avoir une autre fonction, ou s'il allait amener des recettes.

Mme la Maire : aujourd'hui, nous n'en sommes pas là, sûrement pas sur 2021. Sur 2021, nous payons les études de faisabilité.

M. Pilet : d'accord. Dans le DOB, est mentionné qu'il allait y avoir une refonte du CIA sur l'année. Donc, avoir des précisions.

M. Séverac : nous avons déjà abordé cette question de la refonte du CIA. Le CIA est le Complément Indemnitaire Annuel que touchent les agents, sur la base d'une évaluation réalisée. Lors du débat sur les Lignes Directrices de Gestion, nous avons souligné que nous allions revoir le système de ce CIA tel qu'il est parce qu'il y a un certain nombre d'incompréhensions autour et de difficultés, il est assez peu lisible, notamment la grille de notation. Nous travaillerons donc avec les organisations syndicales, le Comité Technique, la commission du personnel. Nous proposerons de modifier, de moduler, de revoir un petit peu le fonctionnement de ce système indemnitaire des agents et nous vous le présenterons. A priori, il n'aura pas forcément de gros impacts financiers, c'est plus en terme de travail de ressources humaines. De toute manière, quand les propositions seront plus avancées, élaborées, elles seront présentées au Comité Technique, ici, et à la commission du personnel aussi.

Mme la Maire : M. PILET, vous pouvez poser votre troisième question, s'il vous plaît ?

M. Pilet : oui, je continue, pas de problème. C'était d'avoir les prévisions de financement du projet de cœur de ville, qui à nos yeux n'apparaissaient pas clairement.

Mme la Maire : je pense que Mme DE COUX a répondu sur cette question-là.

Mme De Coux : en 2021, sont essentiellement budgétisées les acquisitions foncières puisque vous savez que tout ce qui est voirie nous est facturé l'année suivante. Donc là, nous paierons juste les études sur la route de Tarbes réalisées en 2020. Les travaux qui sont faits en 2021 nous seront facturés en 2022. Hier, nous avons justement eu des chiffres par le Muretain Agglo, qui sont plutôt inférieurs aux premières estimations, ce qui est une bonne nouvelle. Cette année, nous payons essentiellement les acquisitions foncières sur le cœur de ville, ainsi que le travail sur le parc des Lavois, je crois qu'il y a aussi un peu d'argent sur le parc du Calvaire. L'année prochaine, en 2022, il y aura la route de Tarbes, et nous avons prévu en 2023 une enveloppe très conséquente pour les travaux de voirie parce que nous savons que ce sera lourd sur les années qui viennent.

M. Pilet : le budget du CCAS, puisqu'aucun élément n'a été abordé. Est-ce qu'il est maintenu en l'état ? Est-ce qu'il sera augmenté ?

Mme la Maire : nous maintenons les 320 000 € de subvention.

M. Pilet : la compensation de l'État dans le cadre de la Covid. Il en a été fait état dans la présentation du DOB, mais nous ne connaissons toujours pas le montant, et nous voudrions connaître le montant des compensations de l'État.

Mme la Maire : apparemment, nous avons eu une petite participation sur le premier achat de masques. Il n'y a pas autre chose.

M. Pilet : mais, est-ce que des estimations sont faites sur les compensations annoncées à grand renfort de ...

Mme la Maire : ... non, on ne nous annonce rien, M. PILET. L'État ne nous annonce pas quelque participation que ce soit, notamment sur les frais que nous avons eus en termes de personnels qui sont en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence), et autres, parce que c'est cela le plus lourd. Il faut savoir que nous avons un certain nombre d'agents qui, pour des raisons médicales, sont absents depuis maintenant un an, en Autorisation Spéciale d'Absence, et qui sont payés sur le budget de la commune sans être présents à faire le travail qu'ils font habituellement. Même ceux qui pourraient être en télétravail, ils sont en ASA, ils ne sont pas en télétravail non plus. Contrairement au secteur privé au sein duquel il y a la possibilité de mettre les personnels en chômage partiel, ou au chômage tout court, ceux-là sont donc payés par la "solidarité nationale", nos agents qui sont en ASA sont payés par la Mairie, il n'y a pas d'assurance pour cela ; nous les payons à rester chez eux et à se protéger de la Covid. Donc, là-dessus, il n'est pas prévu de participation des services de l'État.

M. Pilet : si nous prenons les documents de l'Association des Maires de France, ils indiquent qu'il y a des participations, pour aussi les exonérations de taxes, notamment pour les commerces, entre autres. Il est indiqué toute une série ...

Mme De Coux : ... nous, nous n'avons pas droit à ces aides de l'État parce que nos finances ne sont pas suffisamment dégradées pour justifier une aide de l'État. Ce sont des aides conditionnées à des problèmes de finances ; nous pouvons imaginer que des communes touristiques soient extrêmement affectées par la crise Covid, à ce moment-là, elles auront des compensations. Nous, nous ne sommes pas dans ce cas-là, nous n'aurons pas de compensation de l'État pour la crise Covid.

M. Pilet : d'accord. Je vais faire une proposition, celle d'interpeller peut-être nos Élus concernés, en l'occurrence les Députés, pour les alerter. Parce qu'ils ne peuvent pas dire, d'un côté, qu'il y a des aides de l'État, s'en prendre au fonctionnement de certaines communes de l'intercommunalité si ce n'est pas le cas. Il faut le faire émerger très clairement.

Donc, pour les agents, cela semble plus clair.

La dernière question que nous posions, c'était par rapport au projet d'aménagement du calvaire que nous avons vu apparaître, si nous pouvions avoir quelques précisions, savoir l'ampleur de ce projet d'aménagement.

Mme la Maire : il était question de 100 000 € pour cet aménagement du Jardin du Calvaire. Nous l'avons revu à la baisse sur le budget 2021. Nous le reprendrons. Cette année, il n'est question que de quelques plantations, à savoir remplacer le tilleul tombé lors de l'orage de l'année dernière, Mme VITET peut-être en parler plus que moi, et de remonter le mur heurté par un camion. Nous avons un petit peu élargi l'impact parce qu'il y avait un risque majeur qu'il ne tombe sur la voie. Nous avons donc sécurisé en élargissant quelque peu par rapport à la zone qui était très fragilisée. Cela sera bien-entendu pris en charge par l'assurance du propriétaire du véhicule.

Mme Vitet, Adjointe déléguée au développement durable : au niveau des plantations, il est prévu quatre micocouliers. Nous suivons les préconisations de M. CHANIER, paysagiste du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), qui nous a déjà fait des plans, nous en avons parlé en commission développement durable. L'agent concerné les a modifiés par rapport au budget, donc 4 micocouliers et 2 bancs. Et, nous enlevons la souche du tilleul pour que ce soit plus propre. Et puis la réparation du mur, mais c'est indépendant du budget.

Mme De Coux : d'autres aménagements sur le jardin du calvaire sont prévus sur le PPI de 2022 je crois.

Mme la Maire : notamment les cheminements.

Mme Vitet : dans les autres aménagements, nous prévoyons la mise à niveau des allées par rapport à la partie engazonnée pour éviter des manipulations pour le personnel des services techniques. Il doit y avoir une végétalisation de la butte, avec un cercle désaxé pour que ce soit esthétique. Après, nous avons travaillé aussi sur les poteaux, voir l'orientation que nous allons prendre, puisque l'objectif est aussi de remettre le portail initial de cet ancien cimetière, qui est conservé aux services techniques, afin de conserver notre patrimoine sur cette zone-là.

M. Pilet : et la dernière ...

Mme la Maire : ... merci Martine. Cela fera l'objet d'une autre discussion, M. PILET.

M. Pilet : la dernière question par rapport à cela, c'est le parking route de Tarbes.

Mme la Maire : pour le parking route de Tarbes, nous sommes en cours de négociations avec la copropriété du Clos Albert 1^{er} pour voir si nous pouvons racheter l'espace qui se trouve devant chez eux pour l'aménager en

parking. Les discussions sont en cours. Nous avons d'ores et déjà prévu une somme de 75 000 €, je ne sais pas si elle sera suffisante pour acheter l'espace foncier et la réalisation du parking ; puisqu'aujourd'hui, nous ne savons pas quel est l'état des réseaux, quels sont les réseaux qui passent dessous. Il y a donc toutes ces études à faire. Nous avons mis 75 000 € en nous disant que nous devrions à peu près couvrir les besoins.

Mme la Maire met aux voix le fait que le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 et qu'un débat s'est tenu.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Mme la Maire : seulement le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" a posé ses deux questions :

1. N'ayant pas pu avoir de réponses à nos sollicitations écrites, nous insistons pour connaître la réalité des travaux réalisés chemin des Carrelasses et leur coût. Nous en profitons pour nous étonner qu'un habitant ait la possibilité de joindre l'entreprise et les services communaux alors que cela n'est pas possible pour un Élu.

Mme la Maire : vous m'avez interrogée, M. BONNET, par mail. Je vous ai répondu que les riverains avaient été avertis par courrier, puisque lorsque nous faisons des travaux, nous avertissons les riverains de la réalisation à venir du chantier. Sachant que les travaux sur cet espace-là ont été évoqués depuis longtemps par les riverains immédiats sur la nécessité de casser la vitesse sur ce chemin des Carrelasses et d'améliorer ce virage tout au fond, qu'ils estimaient comme étant extrêmement dangereux.

Donc, les travaux de voirie du chemin des Carrelasses ont porté sur la réparation de la chaussée et la pose d'une bordure d'accotement dans le virage du chemin en question. La chaussée était très faïencée à cet endroit, les bordures pas sécurisées, et pour cause. Il a été repris environ 200 m² de la couche de roulement, ainsi que la pose d'un ralentisseur, pour un coût de 19 200 € TTC.

De plus, RÉSEAU 31 a engagé des travaux d'extension du réseau d'eaux usées sur ce secteur pour une division parcellaire ; les travaux étaient prévus du 8 au 19 février. Ils ont débuté la semaine du 8 février, ont été interrompus, et reprendront le 15 mars pour cinq jours. En effet, RÉSEAU 31 a modifié son planning de chantier. Le coût est supporté bien-entendu par le forfait de branchement des eaux usées payé par les deux futures constructions.

2. Nous voudrions savoir où en est la réalisation des engagements d'un accès sécurisé à la sortie de la résidence Dupuy ? Qui finance la pose des garde-corps ?

Mme la Maire : la résidence Dupuy est celle qui se trouve à l'angle de la route de Tarbes et de la route de Fontenilles. Comme vous avez pu le constater, depuis maintenant deux ou trois semaines, des garde-corps ont été posés. Ils ont été achetés et posés par la commune. La facture est envoyée à la société Dupuy. Nous avons convenu cela avec elle parce que son temps de réactivité était plus long que le nôtre. Donc la commune le fait, l'entreprise Dupuy le paye.

D'autres travaux sont prévus au niveau de cette résidence "O Cœur de Ville", puisque c'est son nom. Il est prévu l'installation d'un dispositif de sécurité sur la route de Fontenilles :

- deux coussins berlinois en béton préfabriqué, 1,90 m x 3,00 m
- la pose de la signalisation verticale, préconisée pour les coussins, par les normes actuelles

Une convention a été signée entre le Conseil Départemental et l'aménageur en décembre 2019.

En 2020, les travaux ont été repoussés du fait des travaux de la route de Tarbes. Nous leur avons demandé de surseoir à ces travaux. Ils seront faits pendant les vacances de printemps, donc au mois d'avril.

Sera également refaite la couche de roulement de la piste cyclable qui longe toute la résidence, puisqu'elle a été dégradée du fait des travaux.

M. Pilet : juste une précision par rapport à ces éléments que vous nous apportez. C'est bien la société Dupuy qui prendra en charge les frais ?

Mme la Maire : je viens de vous le dire, M. PILET.

M. Pilet : c'est pour cela que j'ai dit "précision".

Mme la Maire : je viens de vous le dire. Nous envoyons une facture à M. DUPUY par rapport aux travaux qui ont été faits par nous et les garde-corps que nous avons achetés ; et les travaux sur voirie

seront à la charge de l'entreprise, c'est ce que nous avons convenu lors de la délivrance du permis de construire. Certes, cela a été fort long, mais nous y arrivons.

M. Pilet : par rapport à ce qui avait été prévu au départ, qui était un plateau ...

Mme la Maire : ... ce qui a été vu avec le Conseil Départemental, c'est le système tel que je vous l'ai décrit, à savoir les coussins berlinois en béton préfabriqué. Je pense que c'est lié à la proximité du feu et aux passages de bus.

6 - INFORMATIONS DIVERSES

M. Pilet : ce serait peut-être bien d'évoquer l'opération "Redonnons le Sourire", il me semble.

Mme la Maire : oui, tout le monde verra, effectivement, sur les murs de la ville de grands panneaux avec des Fonsorbais extrêmement souriants. C'est une opération qui nous a été signalée par vous, M. PILET, ce qui prouve que de temps en temps nous vous écoutons, sur le fait qu'elle a été mise en œuvre à Saint-Lys et à Saiguède et que nous pourrions très bien nous y associer. Donc, nous nous sommes associés. M. BARBA s'est déplacé à Saint-Lys pour voir avec les personnes à l'initiative de cette opération les modalités de mise en œuvre sur Fonsorbes. Ce sera donc fait dans les jours qui viennent, M. BARBA ?

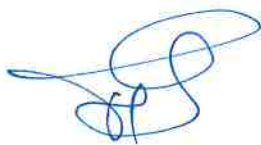
M. Barba, Conseiller délégué à la culture : les photos ont été prises normalement mercredi après-midi, et d'autres sont prévues samedi matin prochain. A ce jour, je crois qu'il ne manque que deux ou trois personnes à prendre en photo. J'ai été voir les services techniques pour savoir où nous allons pouvoir afficher. Par rapport à la réunion que nous avons eue l'autre jour, il en est ressorti que nous ne pourrions pas afficher dans certains endroits parce que c'est sur les ronds-points, pour lesquels il aurait fallu demander l'autorisation au Département. Nous avons eu un accueil super de la part de tout le monde, ainsi qu'au lycée et au collège où j'étais hier après-midi. Tout va bien. Ça suit son cours.

Mme la Maire : merci, et bon week-end à tous.

Nous nous retrouverons donc au prochain Conseil Municipal pour le vote du budget. Je vous invite, M. MAILHÉ, M. PILET, pour ce Conseil-là, à ne pas poser de questions de groupe du fait qu'il risque d'être probablement fort long. Merci à vous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 40.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance
FÉDOU Franck

